

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2018

www.agora-romandie.ch



Pascal Rossy, agriculteur à La Chaux, l'un des ambassadeurs de la nouvelle campagne de communication de base de l'agriculture suisse lancée durant l'été 2018

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DE LAURENT TORNAY	4
--	----------

Activités de l'association

ETE 2018 : NOUVEL EPISODE DE SECHERESSE	5
--	----------

COMMUNICATION DE BASE : RENOUVELLEMENT COMPLET.....	5
--	----------

SWISSSKILLS 2018 : UN SUCCES SUR TOUTE LA LIGNE	5
--	----------

1. ORGANES	6
-------------------------	----------

1.1 BUREAU.....	6
1.2 COMITE	6
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	7
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	8
1.5 SECRETARIAT	8

2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	9
--	----------

2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	9
2.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2018.....	9
2.1.2 Permis de traiter	9
2.1.3 Augmentation temporaire du soutien pour le sucre.....	10
2.2 POLITIQUE AGRICOLE GENERALE	10
2.2.1 Rapport agricole 2018.....	10
2.2.2 Deuxième étape de la révision de la LAT	11
2.2.3 Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole	11
2.2.4 Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole	11
2.2.5 Guy Parmelin, nouveau chef du DEFR.....	12
2.3 PA 2022+	12
2.4 INITIATIVES POPULAIRES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE	13
2.4.1 Aliments équitables	14
2.4.2 Souveraineté alimentaire	14
2.4.3 Enseignements à tirer du vote du 23 septembre 2018.....	14
2.4.4 Vaches à cornes.....	15
2.4.5 Protection des plantes.....	16
2.5 NUMERISATION DANS L'AGRICULTURE	17
2.6 UNION SUISSE DES PAYSANS	17
2.7 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR)	17
2.8 ASSAF-SUISSE	17

3. COMMUNICATION ET PROMOTION.....	18
---	-----------

3.1 « PAYSANS SUISSES – D'ICI, AVEC PASSION ».....	18
3.2 CRITIQUES INTERNES CONCERNANT LA COMMUNICATION.....	18
3.3 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2018.....	19
3.4 AGRI	19
3.5 AGIR	20
3.6 AGRIVIVA	20
3.7 AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	20

3.8	PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PRPG)	21
3.9	AMTRA.....	21
3.10	SALON SUISSE DES GOUTS ET TERROIRS, BULLE.....	22
3.11	LES PARCS SUISSES : LABEL PRODUIT	22
4.	PRODUCTIONS ET MARCHES.....	22
4.1	ANNEE AGRICOLE 2018.....	22
4.2	PRODUCTION ANIMALE	23
4.3	PRODUCTION VEGETALE.....	23
4.4	IP-SUISSE, LAUSANNE	23
4.5	FPVS.....	24
4.6	VITIPLANT	25
4.7	SWISS BEEF ROMANDIE	25
4.8	PIOCH.....	25
4.9	SUISSEPORCS SECTION ROMANDE	26
5.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	26
5.1	AGRIALIFORM.....	26
5.2	SWISSSKILLS 2018	27
5.3	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE	29
5.3.1	Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne	29
5.3.2	Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture	34
5.3.3	Direction romande des examens de paysanne	38
5.4	AMASR	40
5.5	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	41
5.6	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE ...	41
5.7	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	42
5.8	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS.....	43
5.9	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	44
5.10	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	44
6.	AUTRES THEMATIQUES	45
6.1	RENCONTRE DES CLUBS AGRICOLES DES GRANDS CONSEILS ROMANDS.....	45
6.2	AGRI TOP	45
6.3	FONDSSUISSE	46
6.4	ALPINFRA	47
6.5	AIASR	47
6.6	PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES ORGANISATIONS AGRICOLES (PFO)	48
6.7	MAISON DU PAYSAN.....	48
6.8	AUTRES ACTIVITES	49
7.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2019	50
	AGORA	51
	ACTIVITES	51
	ORGANISATIONS MEMBRES	53
	ORGANES : COMITE ET COMMISSIONS	55
	SECRETARIAT D'AGORA.....	59
	PROCES-VERBAL DE L'AG 2017.....	60

Message du Président

Le point fort de l'année 2018, prolongé sur le début de l'année 2019, aura été sans conteste l'analyse en profondeur de la future PA 2022+. De prime abord, deux points positifs sont à ressortir :

- Le maintien du crédit-cadre
- La non-remise en question de la protection à la frontière

En revanche, plusieurs points du projet posent problème et devront être corrigés :

- Aucune traduction par des actes de l'article 104a de la constitution voté à 78% le 24 septembre 2017
- Absence de mesure renforçant la création de valeur-ajoutée et surtout permettant une meilleure répartition de celle-ci
- Baisse du soutien de l'approvisionnement au profit de plus d'écologie
- Brassage des paiements directs et donc travaux supplémentaires demandés aux agriculteurs pour viser un revenu stable
- Exigences de formation irréalistes et surtout incohérentes entre les jeunes issus de la filière agricole et les nouveaux exploitants ayant suivi un autre parcours de vie

Ainsi, l'organisation faîtière romande demande de renoncer à toute modification législative superflue qui risquerait de perturber et d'alourdir les charges administratives des exploitants. Par ailleurs, le pouvoir de négociation des producteurs, vis-à-vis des acheteurs et des distributeurs, devrait être amélioré grâce à un renforcement des mesures d'entraide. Enfin, la concrétisation d'un système d'assurance-récolte pour stabiliser les revenus face aux aléas climatiques s'avère crucial et urgent.

Outre cette nouvelle politique agricole, le nombre important d'initiatives en lien avec l'agriculture nécessite un temps considérable à la préparation d'argumentaires destinés à un public de moins en moins au fait de la production primaire. Ainsi, les deux initiatives liées à la protection des végétaux, « Eau propre » et « Future 3.0 », ont déjà engendré un travail de fond très important. D'ici à la votation, prévue début 2020, il s'agira de distribuer une information des plus objectives mais également de maintenir la plus grande cohésion possible pour le bien de notre noble profession.

Laurent Tornay
Président d'AGORA

Points forts 2018

Eté 2018 : nouvel épisode de sécheresse

Au niveau climatique, l'année 2018 a été marquée par de très fortes chaleurs et une longue sécheresse. Cette dernière a même duré jusqu'au mois de novembre ce qui est vraiment exceptionnel. Si l'effet sur les rendements et la qualité des récoltes a été très différents selon les régions, de même que d'une culture à l'autre, la mise en place de moyens permettant de faire face à de telles conditions appelées à se répéter plus fréquemment à l'avenir devient indispensable. Par exemple, l'approvisionnement des alpages en eau par camion ou par hélicoptère peut se justifier à titre exceptionnel mais ne saurait devenir la norme. L'adoption de nouvelles techniques de production, voire de nouvelles productions seront certainement des adaptations à promouvoir mais pas forcément suffisantes. C'est pourquoi AGORA, en collaboration avec l'USP, a demandé l'introduction d'une base légale permettant de soutenir des modèles de gestion des aléas, type assurances-récolte, dans le cadre de la future PA 2022+. Enfin, des moyens supplémentaires au niveau des mesures structurelles seront certainement nécessaires.

Communication de base : renouvellement complet

L'été 2018 a été l'occasion d'un renouvellement complet de la campagne de communication de base de l'agriculture suisse. Ainsi, ce sont dorénavant des producteurs issus des différentes régions linguistiques qui s'affichent sur les murs des villes suisses. A cette occasion et après 20 ans de bons et loyaux services, le slogan « Proches de vous. Les paysans suisses. » et le logo « en croix » ont laissé leur place à « Paysans suisses – D'ici, avec passions ». Ce renouvellement de la communication a été globalement très bien accueilli tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'agriculture. Par ailleurs, il faut souligner ici le grand engagement des ambassadeurs qui ne se sont pas contentés de quelques séances photos mais portent activement la campagne depuis son lancement.

SwissSkills 2018 : un succès sur toute la ligne

Après une première édition prometteuse en 2014, les SwissSkills ont été de retour à Bernexpo du 12 au 16 septembre 2018. Alors que seul le métier d'agriculteur avait eu droit à un concours lors de la première édition, les métiers de la terre ont connu cinq nouveaux champions suisses en 2018 puisqu'après la mise en place de concours pour les viticulteurs et les cavistes lors des AgriSkills 2016 à Moudon, les maraîchers et les professionnels du cheval ont également développé leur propre championnat. Par ailleurs, les arboriculteurs, les aviculteurs et la production biologique étaient également représentés sous la forme de démonstrations de métiers. Ainsi, les quelques 120'000 visiteurs, dont une bonne moitié d'écoliers, ont pu découvrir de nombreux aspects des métiers du champ professionnel agricole durant les cinq jours d'exposition. Le bilan général des SwissSkills 2018, tant au niveau de l'organisation des concours que de l'impact médiatique, a été par ailleurs tellement positif que la fondation SwissSkills a décidé d'accélérer le rythme et de mettre sur pied des championnats centralisés pour toutes les professions tous les deux ans et non plus tous les quatre. Rendez-vous donc du 9 au 13 septembre 2020 à Berne.

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 2 reprises sur l'année 2018 afin notamment de faire le point sur le personnel d'AGORA, sur les évolutions à attendre pour 2018 en matière de temps de travail et de salaires et de discuter du calendrier 2019.

1.2 Comité

A l'occasion de l'assemblée générale du 13 avril 2018, la composition du comité d'AGORA a été légèrement modifiée. En effet, suite à son départ de la présidence et du comité d'AgriJura, Philippe Jeannerat, pour rappel également ancien président d'AGORA, a remis son mandat au sein du comité. Pour son remplacement, AgriJura a proposé Nicolas Pape de Pleigne (JU), qui lui a aussi succédé à la présidence de la chambre cantonale. Il a été élu à l'unanimité.

Lors de 6 séances ordinaires tenues en 2018, le comité a traité les points suivants :

- En février, il a notamment
 - traité de la future politique agricole, notamment de la Vue d'ensemble du Conseil fédéral du 1^{er} novembre 2017 et du rapport du groupe de travail interne à l'USP
 - débattu de la numérisation dans l'agriculture avec des présentations des projets Barto et ADA
 - adopté une nouvelle convention de collaboration avec les écoles d'agriculture en matière de formation professionnelle supérieure afin de tenir compte du nouveau système de subventionnement à la personne
 - fait le point sur les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- En mars, il a notamment
 - accepté les comptes 2017, le budget 2018, le programme d'activités et préparé l'assemblée des délégués
 - fait le point sur les nombreuses initiatives en lien avec l'agriculture
 - analysé le train d'ordonnances agricoles 2018
 - discuté des différents dossiers en lien avec la numérisation dans l'agriculture
 - adopté la nouvelle convention répartissant les tâches liées à l'organisation de la remise des brevets et des maîtrises
- En mai, il a notamment
 - débattu de la vision 2030 de l'ASSAF-Suisse
 - défini son mot d'ordre en vue de la votation sur les initiatives pour des aliments équitables et pour la souveraineté alimentaire
 - discuté de la protection des végétaux et de la meilleure manière d'en parler en vue des campagnes sur les initiatives populaires qui y sont liées
 - pris position sur le train d'ordonnances agricoles 2018
 - pris position sur la modification de la loi sur les épizooties
 - adopté et décidé de signer la charte sur la numérisation dans l'agriculture
 - en lien avec le nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement agricole, décidé de promouvoir le calculateur développé par la chambre soleuroise plutôt que celui d'Agriexpert
 - discuté du concept développé par le SPAA en matière de travaux forestiers

- En août, il a notamment
 - discuté du projet de conseil énergétique pour l'agriculture romande développé par AgroCleanTech
 - fait le point sur les nombreuses initiatives en lien avec l'agriculture et défini son mot d'ordre en vue de la votation sur les initiatives « vaches à cornes » et pour l'autodétermination
 - débattu des relations d'AGORA avec l'USP et avec Uniterre
 - pris position sur le pré-projet de révision du permis de traiter liée à la mise en œuvre du plan d'action national sur les produits phytosanitaires
 - discuté de la mise en œuvre problématique de l'obligation d'annoncer les postes vacants suite à l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse en 2014
 - nommé Patrick Torti comme nouveau représentant d'AGORA au Conseil de fondation du SPAA en remplacement de Daniel Taillefert
 - reçu Bernard Belk, nouveau responsable de l'unité « paiements directs et développement rural » à l'OFAG, afin de discuter notamment de la future PA 2022+
- En octobre, à l'occasion d'une séance extra-muros à Moudon liée au centième anniversaire du groupement des paysannes de Moudon et environs, il a notamment
 - fait le point sur la votation à venir sur les initiatives « vaches à cornes » et pour l'autodétermination
 - rediscuté des relations avec Uniterre
 - pris position sur le projet de soutien temporaire à la production indigène de sucre
 - accepté de soutenir la plateforme numérique Farmx développée notamment par AgriJura et Prométerre
 - adopté et décidé de signer la déclaration finale du projet « participation des femmes dans les organisations agricoles »
- En décembre, il a notamment
 - effectué une première lecture des comptes 2018 et du budget 2019
 - défini son mot d'ordre en vue de la votation sur l'initiative contre le mitage du territoire
 - fait le point sur la précampagne concernant les deux initiatives populaires en lien avec la protection des végétaux
 - fait une première analyse du projet de PA 2022+ mis en consultation au mois de novembre
 - pris position sur le projet de 2^{ème} étape de la révision de la LAT et décidé de demander au Parlement de ne pas entrer en matière.

1.3 Assemblée des délégués

Comme d'habitude, les 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le même jour, soit le 13 avril 2018 à Martigny. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever, outre la présence du Conseiller d'Etat Christophe Darbellay, un changement au sein du comité. Ainsi, comme mentionné au point 1.2, Philippe Jeannerat, représentant d'AgriJura, a été remplacé par Nicolas Pape. Un grand merci à Philippe pour son engagement pour l'agriculture romande, entre autre grâce à sa présidence d'AGORA. Cette assemblée a également été l'occasion de faire le bilan de la votation sur la sécurité alimentaire et du magnifique résultat obtenu notamment en Suisse romande.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 6 reprises en 2018, dont une séance externe de 2 jours en Valais. Parmi les thèmes traités dans plusieurs séances, il faut mentionner

- les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- le train d'ordonnances agricoles 2018
- la future PA 2022+
- les développements de la formation professionnelle agricole
- les nouvelles techniques de sélection
- la communication agricole
- la révision du guide d'estimation de la valeur de rendement
- les relations avec Uniterre
- les relations avec Bio Suisse
- les cours agriTOP et la collaboration avec le SPAA
- la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants
- les remises d'exploitations hors cadre familial
- la situation d'Agridea
- la réorganisation d'Agroscope
- la numérisation dans l'agriculture
- certains marchés agricoles problématiques
- les consultations en cours

Par ailleurs, plusieurs personnalités ont été reçues lors d'une ou l'autre séance :

- Sylvain Aubry, collaborateur à l'OFAG
- Thomas Frey, directeur du SPAA
- Fabienne Bruttin, directrice d'AGIR
- Pascal Olivier, responsable de l'antenne romande de Bio Suisse
- Martin Bossard, responsable de la politique agricole à Bio Suisse
- Bettina Erne, collaboratrice à l'Association des petits paysans
- Ulrich Ryser, directeur d'Agridea
- Bernard Belk, sous-directeur de l'OFAG

1.5 Secrétariat

Depuis quelques temps, au moins une personne au sein du personnel d'AGORA connaît un heureux événement durant l'année. En 2018, il s'est agi de :

- Yannick Etter, papa de Basile (30 janvier)
- Alexandra Cropt, maman de Flavie (5 septembre)

En lien avec ceci mais également suite au départ de Michaël Thierrin, le secrétariat d'AGORA a connu plusieurs changements au niveau du personnel en 2018 :

- Marinette Badoux a été engagée comme secrétaire-comptable à 60 %
- Afin de suppléer au congé maternité d'Elisa Domeniconi débuté fin 2017, Yannick Etter, a été engagé durant 8 mois à cheval entre 2017 et 2018 à un taux de 80 %
- Afin de suppléer au congé maternité d'Alexandra Cropt, Melanie Gysler a été engagée durant les 6 derniers mois de l'année à un taux de 50 %
- Afin de pouvoir bénéficier d'une personne supplémentaire dans l'organisation des SwissSkills, Jonas Porchet a effectué durant l'été 2018 chez AGORA le stage obligatoire dans le cadre de la formation d'agrotechnicien ES.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

L'année 2018 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcée sur les objets suivants :

- Modification de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce : remplacement de la procédure d'autorisation par une procédure de notification
- Modification de l'ordonnance sur la protection des eaux
- Modification de la loi sur les épizooties
- Train d'ordonnances agricoles 2018 (voir 2.1.1)
- Modification des règles d'obtention du permis de traiter (voir 2.1.2)
- Demande de réduction de droits de douane pour diverses préparations de viande
- Modifications de diverses ordonnances en lien avec l'énergie
- Augmentation temporaire du soutien pour le sucre (voir 2.1.3)

2.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2018

En décembre 2015 à Nairobi, les membres de l'OMC s'étaient mis d'accord pour supprimer les subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans. Dans les faits, cette décision ne concernait que trois pays, soit la Norvège, le Canada et la Suisse. Afin de remplacer les mesures liées à la loi chocolatière, le Conseil fédéral a proposé un système comprenant une aide directe aux producteurs de céréales et de lait puis laissant les interprofessions sectorielles libres de développer des mesures de droit privé. L'introduction de suppléments versés pour le lait commercialisé et pour les céréales nécessitant une modification de la loi sur l'agriculture, une consultation a eu lieu sur le sujet en fin d'année 2016.

Suite à cette modification nécessaire de la LAgr, les propositions de modifications des ordonnances d'application étaient l'un des points principaux du train d'ordonnances agricoles 2018. Concernant ces éléments, AGORA a insisté pour que, dans l'ordonnance, le montant de la prime de transformation en fromage reste fixé à 15 centimes par analogie à la LAgr. Par ailleurs, nous avons demandé que ce montant soit directement versé aux producteurs. Parallèlement à ces nouvelles contributions, des simplifications du trafic de perfectionnement ont été proposées afin de compenser la fin des soutiens liés à la loi chocolatière. Malgré l'opposition des milieux agricoles, ces modifications ont été validées le 31 octobre 2018 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Concernant le reste du train d'ordonnances, il faut noter plusieurs propositions de nouvelles contributions et mesures favorisant la diminution des produits phytosanitaires. A ce sujet, AGORA a notamment demandé que les nouvelles mesures soient pérennes et non limitées dans le temps. Ceci n'a malheureusement pas été repris dans la version définitive du train d'ordonnances. Enfin, AGORA a regretté que trop de propositions permettent une diminution réelle de la charge administrative des exploitations.

Avec le début de la phase de consultation de la future PA 2022+, l'OFAG a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aurait pas de train d'ordonnances ces prochaines années. La stabilité sera donc de mise jusqu'à la fin de l'année 2021. Un brassage complet est en revanche possible à partir de 2022 (voir point 2.3).

2.1.2 Permis de traiter

Dans le cadre du Plan d'action national Produits phytosanitaires adopté le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral prévoit de durcir les règles d'obtention du permis de traiter. Ainsi, contrairement à la situation actuelle où le permis de traiter est automatiquement compris dans le CFC, un examen supplémentaire serait prévu afin d'obtenir les nouveaux permis de traiter. Par ailleurs, un système

de cours de répétition obligatoires serait également introduit. Le projet n'est pas encore abouti mais l'OFEV a procédé, durant l'été 2018, à une récolte d'avis. Il s'agit d'une pré-consultation fermée afin d'avoir une première indication des positions des principaux acteurs.

A cette occasion, AGORA, en accord avec l'OrTra AgriAliForm, a pu faire ressortir deux points essentiels :

- Même si un examen supplémentaire doit être organisé, le CFC doit continuer à intégrer l'obtention du permis de traiter. Dans le cas contraire, la formation initiale serait dévalorisée puisque certains agriculteurs CFC ne pourraient plus acheter eux-mêmes leurs produits.
- Une différenciation entre les exploitations de cultures et celles d'herbages est envisageable au niveau des cours de répétition mais la formation et les exigences de base doivent être les mêmes pour toutes les régions et tous les types d'exploitation.

Les discussions se poursuivront le long de l'année 2019 avec une consultation officielle.

2.1.3 Augmentation temporaire du soutien pour le sucre

Depuis plusieurs années, la production de betteraves sucrières, et donc de sucre indigène, est sous pression du fait de prix très bas au niveau international. Le côté stratégique de la production indigène de sucre étant toujours d'actualité, la situation a convaincu le Conseil fédéral qui a proposé des mesures temporaires de soutien. Il a ainsi mis en consultation le 18 septembre la modification de deux ordonnances : l'ordonnance sur les contributions pour les cultures particulières (OCCP) et celle sur les importations agricoles (OIAgr). L'idée est d'accorder, pour la période 2019 – 2021, une augmentation de CHF 300.- par hectare de la contribution aux betteraves sucrières. Parallèlement à ceci, une protection douanière minimale de sept francs par quintal serait également introduite.

Dans sa réponse, AGORA a soutenu les propositions mais a estimé qu'il fallait aller encore plus loin. Ainsi, nous avons demandé que la hausse des contributions se fasse par un budget supplémentaire et non pas au détriment d'autres mesures de politique agricole. Par ailleurs, l'introduction d'un prix minimal obtenu grâce à la protection douanière a été demandée. Lors de l'adoption définitive des mesures le 30 novembre, le Conseil fédéral en est resté à sa proposition initiale.

2.2 Politique agricole générale

2.2.1 Rapport agricole 2018

Pour rappel, depuis plusieurs années, ce rapport n'est plus publié en version papier mais exclusivement sur Internet (www.rapportagricole.ch). Si cette formule introduite en 2015 donne de nombreux détails, la lecture suivie y est compliquée et il n'est pas toujours aisé d'y trouver une information spécifique. En voici quelques chiffres-clés

- fin 2017, on recense 36'716 exploitations à plein temps et 14'904 exploitations à temps partiel, soit un total de 51'620. La diminution annuelle atteint 643 unités ou 1,2%
- le nombre de personnes actives reste un peu plus stable avec 153'864 unités, soit 0,3 % de plus qu'en 2016.
- suite à de meilleurs prix sur plusieurs marchés ainsi qu'un tassement dans l'augmentation de certaines charges, l'année 2017 a connu une augmentation du revenu agricole par rapport à 2016 qui était, rappelons-le, une année moyenne. Ainsi, le revenu agricole moyen par exploitation s'est monté à CHF 67'849 par exploitation pour une moyenne de 1,36 unités de travail annuel de la famille (UTAF). De son côté, le revenu non-agricole a continué à progresser et représentait CHF 31'640 par exploitation.
- comme toujours, le revenu moyen du travail par UTAF a connu de gros écarts selon les régions, allant de CHF 59'038 en plaine à CHF 36'386 en montagne en passant par CHF 41'689 en région de collines. En comparaison, les salaires de référence sont de CHF 74'429 en plaine, de CHF 69'425 en zone de collines et de CHF 66'614 en montagne. L'objectif d'équivalence des revenus n'est donc absolument pas atteint.

- le taux d'auto-provisionnement, exprimé en calories, marque, en 2016, une diminution par rapport à 2015. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 56 % et, surtout, le total net n'était que de 48 %. Il s'agit des résultats les plus faibles depuis le début des calculs en 2007. Ceci confirme malheureusement une tendance à long terme à la baisse du taux d'auto-provisionnement. Ainsi, le taux net a diminué de 7 % par rapport au début des années 2000.
- en 2017, les importations de fromages se sont montées à 60'619 tonnes contre 71'488 tonnes pour les exportations. A noter que, par rapport au début des années 2000, les exportations de fromages ont progressé de 23,6 % alors que les importations ont, de leur côté, explosé (+ 86,9 %).
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'652 millions de francs en 2017, soit 7 millions de moins qu'en 2016.

2.2.2 Deuxième étape de la révision de la LAT

Après un premier projet accueilli froidement en 2015, le Conseil fédéral avait mis en consultation durant l'été 2017 une nouvelle mouture de la 2^{ème} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire – celle concernant tout ce qui ne se trouve pas en zone à bâtir.

Si, en 2015, AGORA avait refusé d'entrer en matière sur le sujet car le projet ne répondait pas aux besoins agricoles mais représentait au contraire des complications supplémentaires, force a été de constater que le projet mis en consultation en 2017 n'améliorait pas les choses. Ainsi, AGORA avait, à nouveau, refusé d'entrer en matière sur le projet. De plus, nous avons spécifiquement critiqué certains points, notamment la création de zones agricoles spéciales pour les porcheries, poulaillers et autres serres maraîchères ainsi que l'introduction d'une obligation de démolition à la fin d'une période donnée.

Malgré différentes critiques issues de plusieurs milieux concernant sa seconde mouture, le Conseil fédéral a adopté son message au Parlement le 31 octobre 2018. Si les points problématiques pour l'agriculture sont toujours dans le projet, une ouverture a par contre été faite vis-à-vis des cantons qui peuvent espérer une plus grande marge de manœuvre en matière de construction hors de la zone à bâtir. Début 2019, l'objectif de l'Union suisse des paysans sera que le Parlement n'entre pas en matière et que le projet soit donc renvoyé au Conseil fédéral.

2.2.3 Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole

Suite à la consultation publique de l'été 2017, le nouveau Guide d'estimation de la valeur de rendement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018. Pour rappel, la dernière révision remontait à près de 15 ans et certaines adaptations s'avèrent donc assez importantes. Ainsi, dans sa prise de position, AGORA avait demandé une fréquence plus rapide des révisions, par exemple un maximum de dix ans entre deux. Ceci est particulièrement nécessaire dans le calcul des fermages car la révision en question pourrait représenter une hausse allant jusqu'à 40%.

En lien avec ce nouveau guide d'estimation, un calculateur a été développé par la Chambre soleuroise d'agriculture et une traduction française a été réalisée par l'Union des paysans fribourgeois. Un accord a été trouvé avec la chambre soleuroise pour qu'AGORA acquière une licence multiple pour la Suisse romande et serve de représentante du calculateur pour la partie francophone du pays. Ainsi, trois services cantonaux de l'agriculture et quatre chambres cantonales ont acquis une licence durant l'année 2018.

2.2.4 Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole

L'adoption par le Conseil fédéral, le 1^{er} novembre 2017, de sa « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole » a engendré une grande crise de confiance entre les organisations agricoles et le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER). En effet, à peine quelques semaines après l'acceptation par le peuple et les cantons du nouvel article constitutionnel 104a, le Conseil fédéral avait proposé une future politique

agricole prévoyant notamment une forte diminution de la protection douanière, une baisse du taux d'autoapprovisionnement et une accélération du changement structurel. Le renvoi du rapport au Conseil fédéral par le plénum du Conseil national le 4 juin 2018 par 108 voix contre 74 a donc représenté un important succès de la défense professionnelle.

2.2.5 Guy Parmelin, nouveau chef du DEFR

Suite à la démission de Johann Schneider-Ammann, la question était de savoir qui reprendrait la tête du DEFR, et donc de l'agriculture. La nouvelle répartition des départements a eu lieu le 10 décembre et c'est un homme du métier, Guy Parmelin, qui reprendra les rennes de la politique agricole à partir du 1^{er} janvier 2019. AGORA souhaite plein succès au nouveau chef du département et espère une collaboration fructueuse avec lui.

2.3 PA 2022+

Suite au renvoi au Conseil fédéral de la Vue d'ensemble par le Conseil national en juin 2018, le Gouvernement a décidé de séparer l'évolution de la politique agricole de la question de la protection à la frontière. Ceci ne veut en revanche pas dire que l'idée de signer de nouveaux accords de libre-échange pouvant comprendre l'agriculture est abandonnée mais le rôle de la politique agricole n'est plus d'anticiper d'éventuels futurs accords. Plusieurs propositions de modifications sont à relever :

- Marchés agricoles :
 - Transfert d'une partie de la prime de transformation en fromage (- 2 cts/kg) à la prime de non-ensilage (+ 3 cts/kg)
 - Passage des AOC viticoles à un système AOP-IGP
 - Attribution des contingents d'importation par mise aux enchères
 - Suppression de plusieurs mesures d'allègement du marché
- Paiements directs :
 - Conditions d'octroi :
 - Brevet comme formation minimale
 - Couverture sociale pour le conjoint
 - Renforcement des PER
 - Type de contribution :
 - Agriculture géospécifiée (fusion de la qualité paysagère et des réseaux)
 - Nouvelle contribution à l'exploitation
 - Deux systèmes possibles pour les contributions à la biodiversité
 - Développement de nouvelles contributions au système de production
 - Suppression des limites actuelles et introduction d'un plafond de CHF 250'000.- par exploitation
- Améliorations structurelles :
 - Clarification de plusieurs points
 - Suppression des soutiens pour le logement
- Droit foncier rural :
 - Modification des règles en matière d'emption et de préemption
 - Elargissement des possibilités de financements externes
 - Assouplissement de la charge maximale
- Bail à ferme agricole :
 - Logement du fermier au loyer usuel
 - Assouplissement des garde-fous contre les fermages surfacts

Ainsi, un projet de PA 2022+ mis en consultation le 14 novembre se concentre sur l'évolution des mesures de soutien interne et n'aborde que de manière marginale les points liés à la protection à la frontière. Même si la consultation a duré jusqu'au 6 mars 2019, l'USP a souhaité pouvoir rapidement faire ressortir les grandes lignes de sa position et a donc envoyé à ses organisations membres une liste de 35 questions à répondre avant la mi-décembre. Le comité d'AGORA les a traitées lors de sa séance du 12 décembre.

Si, dans une large mesure, AGORA a soutenu les positions initiales de l'USP, quelques différences se dégagent déjà en décembre 2018. Il s'agit notamment de la question du transfert d'une partie du soutien à la transformation fromagère en faveur de la prime de non-ensilage. Ceci est, en fait, une vieille demande d'AGORA qui estime que la pérennité et la transparence de la prime de non-ensilage est meilleure. Sous l'impulsion de la Chambre valaisanne d'agriculture, AGORA a également demandé à l'USP de profiter de cette révision de la politique agricole pour exiger un renforcement du pouvoir des interprofessions et des organisations de producteurs ainsi qu'une simplification des règles d'octroi de la force obligatoire. La consultation ayant duré jusqu'au 6 mars 2019, nous reviendrons plus en détail sur la prise de position d'AGORA dans le rapport annuel 2019.

2.4 Initiatives populaires en lien avec l'agriculture

Signe que l'agriculture suisse ne laisse personne indifférent, de nombreuses initiatives populaires la concerne de manière directe ou indirecte. Voici un aperçu de celles-ci ainsi que la position provisoire d'AGORA :

Titre de l'initiative	Liens avec l'agriculture	Position d'AGORA (2018)
Récolte de signatures		
Priorité aux travailleurs en Suisse	<i>Direct</i> : forte limitation des possibilités d'employer des travailleurs étrangers si le taux de chômage en Suisse dépasse 3,2 % <i>Indirect</i> : remise en cause des bilatérales I	Refus
Initiatives déposées et en cours de traitement au Parlement		
Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique	<i>Direct</i> : versement des paiements directs uniquement aux exploitations n'utilisant aucun pesticide, limitant fortement l'utilisation des antibiotiques et n'utilisant que leur propre fourrage.	Refus
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	<i>Direct</i> : interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse ainsi que d'importer, pour un usage commercial, des aliments ayant nécessité l'utilisation de pesticides de synthèse.	Refus
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables	<i>Peu clair</i> : les initiants prétendent que l'agriculture n'est pas concernée mais rien dans le texte n'exclut l'agriculture	Pas de position pour le moment: Attente du rapport du Conseil fédéral et des débats parlementaires
Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti	<i>Direct</i> : seules les constructions agricoles liées au sol et les constructions d'intérêt public seraient encore autorisées hors de la zone à bâtir <i>Indirect</i> : risque de renforcer les tensions entre l'agriculture et le reste de la société en matière d'utilisation du sol.	Refus

Initiatives soumises au peuple en 2018		
Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous	<i>Direct</i> : modifications importantes de la politique agricole <i>Indirect</i> : quel que soit le résultat, va à nouveau créer des incertitudes en matière d'attente de la population vis-à-vis de l'agriculture	Liberté de vote
Pour la dignité des animaux de rente agricoles	<i>Direct</i> : encouragement financier aux détenteurs d'animaux portant des cornes	Refus
Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques	<i>Direct</i> : limitation des importations aux produits répondant aux normes de production suisse	Soutien

2.4.1 Aliments équitables

Déposée le 26 novembre 2015 par les Verts, l'initiative pour des aliments équitables demandait que « *la Confédération renforce l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. Cette revendication porte également sur les importations.* » Elle a été soumise au vote populaire le 23 septembre 2018 et a été refusée par environ 61% des votants. La Suisse romande, notamment les quatre cantons entièrement francophones, l'a cependant majoritairement soutenue.

Lors de sa séance du 2 mai, le comité d'AGORA avait décidé de la soutenir. Il a notamment estimé que, malgré certaines répétitions avec les articles actuels 104 et 104a de la Constitution, l'initiative permettrait de clarifier la question des « *relations commerciales transfrontalières [contribuant] au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire* », telle que mentionné à l'art. 104a, let. d. Il a considéré que le fait que les importations soient soumises à des règles se rapprochant des prescriptions indigènes serait globalement positif pour la production helvétique.

2.4.2 Souveraineté alimentaire

Déposée le 30 mars 2016 par Uniterre, l'initiative pour la souveraineté alimentaire demandait une refonte en profondeur de la politique agricole détaillée dans dix alinéas. Elle a été soumise au vote populaire le 23 septembre 2018 et a été refusée par environ 68% des votants. La Suisse romande, notamment les quatre cantons entièrement francophones, l'a ici aussi majoritairement soutenue.

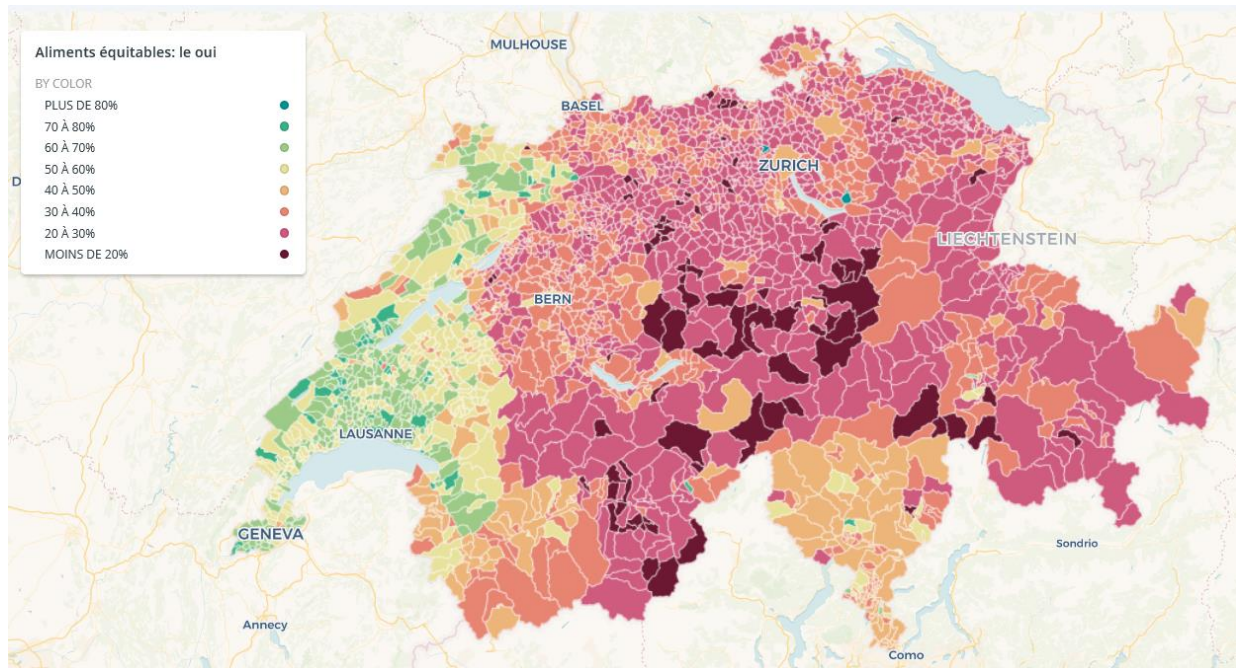
Lors de sa séance du 2 mai, le comité d'AGORA avait décidé de laisser la liberté de vote sur cette initiative. Il a notamment constaté que cette initiative répondait à plusieurs demandes légitimes en matière de politique agricole. Toutefois, il a estimé que celles-ci étaient déjà couvertes par l'article 104a sur la sécurité alimentaire et que le texte présentait un niveau de détails trop important pour le degré constitutionnel. De par cette position, dans la communication durant la campagne de votation, AGORA s'est focalisée sur l'initiative pour des aliments équitables.

2.4.3 Enseignements à tirer du vote du 23 septembre 2018

Presqu'un an jour pour jour après le plébiscite en faveur de la sécurité alimentaire, l'échec marqué des deux initiatives a surpris par son ampleur. En effet, à la sortie des vacances d'été, les premiers sondages leur prédisaient une large victoire, près de 80 % de oui. Il est donc important de bien analyser les raisons de ce résultat ainsi que les enseignements à en tirer. Plusieurs éléments sont à relever et à utiliser en vue des prochaines votations en lien avec l'agriculture :

- De manière générale, les initiatives ont de la peine devant le peuple. Avec le recul, le retrait de celle pour la sécurité alimentaire en faveur du contre-projet était donc une sage décision.

- Le fait que les deux initiatives aient été présentées ensemble devant le peuple a rendu inaudible les spécificités de chacune d'elles et a eu tendance à cumuler les votes positifs ou négatifs.
- Les arguments du prix et de la restriction du choix des consommateurs ont joué un rôle très important.
- La perception de l'agriculture ainsi que des mesures à mettre en place pour la soutenir n'est pas la même des deux côtés de la Sarine comme le montre très clairement le détail par commune du vote du 23 septembre.



Vote par commune à l'initiative pour des aliments équitables (source : RTS)

2.4.4 Vaches à cornes

Déposée le 23 mars 2016 et portée par un ancien agriculteur du Jura bernois, Armin Capaul, l'initiative pour la dignité des animaux de rente demandait à la Confédération d'encourager spécifiquement les détenteurs d'animaux à cornes. Elle a été soumise au vote populaire le 25 novembre 2018 et a été refusée par environ 54% des votants. Elle a toutefois été acceptée par 4 cantons, dont Genève, et deux demi-cantons.

Alors que l'USP a décidé de laisser la liberté de vote, AGORA s'est engagée en faveur du refus. Ainsi, une conférence de presse a été organisée en collaboration avec l'USPF et Vache mère Suisse le 31 octobre 2018. A cette occasion, les personnes suivantes se sont exprimées :

- Christine Bühler, Président de l'USPF
- Duri Campell, Conseiller national PBD (GR)
- Mathias Gerber, Président de Vache mère Suisse
- Jacques Nicolet, Conseiller national UDC (VD)
- Laurent Tornay, Président d'AGORA

Les principales raisons de la décision d'AGORA de refuser cette initiative, et non de laisser la liberté de vote comme l'USP, étaient que ceci n'avait rien à faire dans la Constitution, que de soutenir la détention d'animaux à cornes étaient en opposition avec d'autres objectifs de sécurité des exploitants ainsi que de bien-être animal, qu'une telle mesure allait encore compliquer la gestion administrative et qu'un tel soutien nécessiterait probablement des économies sur le dos d'autres mesures de politique agricole.

2.4.5 Protection des plantes

L'un des objectifs clairement établis de la future PA 2022+ est de servir de contre-stratégie aux deux initiatives en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires. En effet, deux textes (« Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine ») ont été déposés durant la première moitié de l'année 2018 et représentent une remise en cause totale des modes de production actuels :

- Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscriit l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés.

L'acceptation du texte signifierait donc la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait tout comme les rendements et, ceci, alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation.

- Pour une eau potable propre et une alimentation saine

Le texte limite les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation.

Derrière un titre alléchant, l'initiative représenterait un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio. Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production.

Le calendrier du traitement des initiatives populaires fait que, s'il n'y a pas de contre-projet, les deux textes seront soumis au peuple durant le premier semestre 2020, probablement le 17 mai 2020. Vu le côté extrêmement émotionnel de la thématique, il n'est pas possible d'attendre 2020 pour préparer ces votations. C'est pourquoi l'USP a mis en place durant la fin de l'année 2018 une alliance plus large que l'agriculture. Sur cette base-là, une précampagne visant à informer la population de la nécessité d'assurer une bonne protection des végétaux ainsi que des efforts déjà réalisés par l'agriculture (diminution drastique de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire, alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, etc.) couvrira l'année 2019. Différentes mesures comme la réalisation d'un stand de foire, de panneaux informatifs à mettre devant les fermes et au bord des champs, la réalisation de vidéos et d'un site internet spécifique et l'attribution d'un mandat d'étude à la HAFL concernant les conséquences d'une acceptation de l'initiative eau potable propre en font notamment partie.

Au niveau politique, l'objectif 2019 sera d'éviter l'adoption d'un contre-projet par les Chambres fédérales. En effet, la votation serait alors retardée et les interférences avec les discussions parlementaires sur la PA 2022+ deviendraient beaucoup plus grandes. Par ailleurs, alors que le cumul des problématiques expliquées plus haut fait qu'à l'heure actuelle un large refus allant de l'agriculture biologique à l'industrie de transformation est imaginable, un contre-projet excluant les produits autorisés en bio ou les importations diviserait probablement la branche. Il s'agira donc de convaincre le Parlement de suivre le Conseil fédéral qui a appelé à refuser les deux initiatives sans contre-projet.

2.5 Numérisation dans l'agriculture

La numérisation et l'application des nouvelles technologies dans l'agriculture est un sujet revenant régulièrement dans les séances, les rapports et les discussions. Afin de baliser la chose et notamment d'établir certains droits et devoirs en matière de transmission des données, l'OFAG, en collaboration avec quelques acteurs de la branche, a rédigé une charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisse. Cette charte a été signée devant un large public le 19 juin 2018 à Zollikofen. AGORA a également signé le document à cette occasion.

2.6 Union Suisse des Paysans

Outre les activités classiques (traduction des bulletins hebdomadaires « En direct de l'USP », séminaire régional de l'USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé :

- au comité de l'USP
- au groupe de travail international qui suit notamment les dossiers tels que l'OMC, le TTIP ou d'autres accords de libre-échange
- à la Commission « Social et main-d'œuvre »
- à la Commission « Production animale » (voir pt. 4.2)
- à la Commission « Production végétale » (voir pt. 4.3)
- à la Commission « Communication de base » (voir pt. 3.1) ainsi qu'au sous-groupe chargé de répondre aux critiques soulevées par l'Union des paysans bernois (voir pt. 3.2)
- au groupe de travail « Politique agricole 2022+ » qui a rédigé un rapport sur les demandes de l'agriculture en ce qui concerne l'évolution future de la politique agricole
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos

2.7 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a tenu 2 séances en 2018, le 20 avril à Yverdon-les-Bains et le 5 octobre à Courtemelon. Les discussions ont notamment porté sur les possibilités de mettre en place un système d'assurance-récolte, les conséquences du nouveau système de soutien direct aux candidats au brevet et à la maîtrises en ce qui concerne les frais d'écologie, la future PA 2022+, la restructuration d'Agroscope, les questions liées au traitement et à la transmission des données privées et la réorganisation d'Agridea.

2.8 ASSAF-Suisse

En vue de concrétiser l'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, l'ASSAF a lancé en 2018 un processus stratégique visant à définir une vision « secteur agroalimentaire 2030 ». Après une consultation des membres, un atelier de deux jours en comité élargi, l'assemblée a pu adopter la vision et la nouvelle mission de l'ASSAF lors de l'assemblée générale en mai 2018.

Durant l'année, l'ASSAF a présenté sa vision d'avenir à de maintes occasions, notamment aux directions de l'Office fédéral de l'agriculture, du Secrétariat d'Etat à l'économie et de l'Office fédéral de l'environnement. En Suisse romande, nous avons organisé une conférence de presse sur le site d'[Agropôle Molondin \(VD\)](#) pour une présentation aux médias.

De nombreux contacts ont eu lieu avec les milieux de la transformation alimentaire, essentiellement du premier échelon. Ces entreprises sont étroitement liées à la production agricole suisse car elles transforment des matières premières suisses. Les modifications fondamentales envisagées par le Conseil fédéral dans la « vue d'ensemble du développement de la politique agricole » auraient des impacts très conséquents pour ces entreprises. Pour l'avenir, une collaboration est prévue avec la nouvelle association [primavera](#) qui regroupe des entreprises du premier échelon.

Le projet d'accord de libre-échange avec le Mercosur et l'accord de libre-échange avec l'Indonésie ont préoccupé l'ASSAF en 2018. Pour l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, une solution a été trouvée en fin d'année. Les dispositions de l'accord prévoient des mesures favorables au développement durable ainsi que des possibilités d'intervention en cas d'incidences négatives sur le marché des oléagineux suisses. Pour l'accord avec le Mercosur, les défis demeurent importants. La Suisse s'oriente proportionnellement aux concessions faites par l'Union européenne qui sont de 99'000 tonnes de viande bovine, 100'000 tonnes de sucre et 100'000 tonnes de viande de poulet. Un travail de bachelor de la HES d'Oltén a relevé les défis que représente un tel accord pour le secteur carné suisse. Une bonne coordination et stratégie seront indispensables au secteur agroalimentaire suisse pour les défis que représentent un accord avec le Mercosur.

Sur la base du nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, l'ASSAF a élaboré une position concernant le développement durable et les accords de libre-échange. Dans ce document, nous exprimons les attentes suivantes :

- Fixer des critères basés sur les principes du développement durable pour le développement de la politique économique extérieure.
- Définir des objectifs et bien choisir les partenaires **avant** d'entrer dans une négociation.
- Les futurs accords de libre-échange ne doivent pas réduire la production agroalimentaire indigène.
- Mettre en place une communication plus transparente concernant les projets d'accords commerciaux en consultant les milieux intéressés durant les différentes étapes du processus.
- Etablir des évaluations systématiques des impacts d'accords existants
- Mettre en œuvre un système de traçabilité des denrées alimentaires importées, équivalente aux denrées indigènes, notamment au moyen de nouvelles technologies.
- Prévoir des clauses de sauvegarde dans les futurs accords, permettant de suspendre les concessions en cas d'incidences sur les filières agroalimentaires indigènes indispensables pour la sécurité alimentaire.

L'ASSAF remercie AGORA, et ses membres de Suisse romande pour leur fidélité dans l'année 2018. Le rapport d'activité complet d'ASSAF est disponible sous www.assaf-suisse.ch

3. Communication et promotion

3.1 « Paysans suisses – D'ici, avec passion »

Début juillet 2018, la communication de base de l'agriculture suisse a connu son renouvellement complet avec des quatre producteurs issus de chaque région linguistique s'affichant sur les murs des villes suisses. Pour la Suisse romande, ce sont Tèle Lachat de Courcelon (JU), Pascal Rossy de La Chaux (VD), Johan Viret de Villars-Tiercelin (VD) et Laurent Vulliamy de Goumoëns-la-Ville (VD) qui sont les premiers ambassadeurs de la campagne. D'autres producteurs suivront ces prochaines années. Il faut ici souligner le grand engagement des différents ambassadeurs qui portent activement la campagne depuis son lancement et les en remercier.

A l'occasion de ce lancement, le slogan « Proches de vous. Les paysans suisses. » et le logo « en croix », utilisés depuis une vingtaine d'années, ont laissé leur place à « Paysans suisses – D'ici, avec passions ». Ce renouvellement de la communication a été globalement très bien accueilli tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'agriculture.

3.2 Critiques internes concernant la communication

Insatisfaite de certains points de la communication de base et notamment de son pilotage, l'Union des paysans bernois a décidé de ne pas payer ses contributions 2017 sous réserve d'amélioration des processus décisionnels et d'une analyse en profondeur de la communication agricole en général. Afin d'y répondre, un groupe de travail a été mis en place durant l'année 2018 et AGORA y a participé.

Le groupe de travail a rendu son rapport au comité de l'USP lors de sa séance du 10 octobre. Parmi les mesures prises à la suite de celui-ci, il faut notamment citer la réorganisation de la commission communication de l'USP. En effet, cette dernière était, jusqu'à fin 2018, majoritairement formée de membres du comité de l'USP et non des responsables en communication des organisations membres. Une nouvelle composition est entrée en vigueur au début de l'année 2019.

3.3 Brunch à la ferme du 1er août 2018

Le succès a à nouveau été au rendez-vous pour la 26ème édition du Brunch à la ferme du 1er août ! Depuis 1993, les familles paysannes de Suisse accueillent le public lors de cet événement traditionnel et contribuent à tisser des liens entre la ville et la campagne. L'engouement reste intact, comme en témoignent les 150 000 visiteurs accueillis sur 360 fermes, soit sept de plus que l'année passée. Ce succès est dû en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Cette année, afin d'aider les familles dans le choix de la taille de leur brunch, des vidéos ont été tournées chez trois prestataires avec un Brunch « mini », un Brunch « moyen » et un Brunch « maxi ». Ces vidéos sont disponibles sur le site du Brunch <https://www.brunch.ch/fr/prestataires/quel-brunch-vous-convient-le-plus/>

En 2018, le Conseil fédéral a à nouveau participé au Brunch à la ferme grâce à la participation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga qui s'est rendue sur l'exploitation bio de la famille Siegenthaler à Münsingen dans le canton de Berne. Le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann s'est quant à lui joint aux invités du village aux herbes d'Hergiswil, dans le canton de Lucerne, en compagnie de Ricola SA. Finalement, le Conseiller fédéral Alain Berset a accompagné près de 120 lectrices et lecteurs de l'Illustré et du Schweizer Illustrierte pour une promenade du Riggisalp au Breccaschlund. Au col des Euschels, l'Union Suisse des Paysans leur a offert un copieux déjeuner sur l'alpage de la famille Buchs.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des brunchs à la ferme aux personnes intéressées. Finalement, nous effectuons diverses traductions.

3.4 AGRI

L'AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi professionnel de l'actualité et des analyses de thèmes liés à l'agriculture. Pour la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, la participation à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes est une source d'informations importante. A l'instar du nombre d'exploitations agricoles, le lectorat a continué de diminuer en 2018 pour se situer proche des 9'000 abonnés. Le taux de pénétration reste cependant excellent et une enquête de satisfaction réalisée en 2017 a montré que le journal correspond globalement aux attentes des agriculteurs romands. Si la diminution du lectorat impacte les recettes du journal, celle des recettes publicitaires a été encore plus marquée en 2018 même s'il faut reconnaître que la presse professionnelle résiste mieux que la généraliste.

La situation sur le marché publicitaire a d'ailleurs donné bien des sueurs froides à la rédaction et au comité d'AGRI. En effet, alors que l'AGRI avait dénoncé la convention qui liait le journal à la régie Publicitas au 31 décembre 2018 et commencé des négociations avec *Schweizer Agrarmedien* qui avait créé sa propre régie publicitaire, la faillite de Publicitas a fortement accéléré les choses. Le journal a perdu des montants non négligeables de recettes publicitaires dans cette faillite mais le fait que les discussions avaient déjà commencé avant, a permis de mettre rapidement en place la nouvelle structure, et ainsi d'éviter le pire. Enfin, le comité a organisé une retraite au vert de deux jours à Saignelégier en juin 2018 afin de prendre le temps de réfléchir à certaines options à long terme.

3.5 AGIR

L'année 2018 a été le premier exercice complet de la nouvelle directrice, Fabienne Bruttin. Parmi les activités principales de l'agence, il faut notamment noter les gros travaux liés à la nouvelle campagne de communication de base puisque c'est principalement AGIR qui a assuré les contacts et la réalisation des différents documents en lien avec les ambassadeurs romands (voir 3.1). Le logo et le site internet ont également été renouvelés en 2018. Par ailleurs, la réalisation de différentes vidéos diffusables sur les réseaux sociaux s'est progressivement mise en place. Enfin, lors de sa séance de novembre, le comité d'AGIR a pris le temps de réfléchir à la stratégie à moyen terme de l'agence. Un atelier modéré par Agridea a ainsi eu lieu et doit servir de base aux futures impulsions.

3.6 AGRIVIVA

AGORA est officiellement membre d'AGRIVIVA depuis 2017. L'association AGRIVIVA a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, entre les consommateurs et les producteurs. Pour cela, elle offre aux jeunes entre 14 à 25 ans la possibilité d'effectuer des stages pratiques dans des exploitations agricoles et de participer activement aux travaux de la ferme durant quelques semaines. De cette manière ces jeunes découvrent la vie quotidienne à la ferme et le travail des agriculteurs, côtoient les animaux et la nature et sont sensibilisés à la production des denrées agricoles.

Au cours de la saison 2018, au total 1'147 placements ont pu être enregistrés contre 1'471 l'année précédente. Cette diminution a pour principales causes la baisse du nombre d'adresses mises à disposition par les communes et les écoles pour les envois directs (protection des données), l'énorme diversité d'activités de vacances et de loisirs qui tend à réduire la demande en places de stage et le passage d'un stage « obligatoire » à un stage « facultatif » pour certaines écoles. Malgré cette baisse, ce sont en 2018 au total 22'487 journées que les jeunes ont consacré à leurs stages AGRIVIVA, ce qui représente une importante contribution à la sensibilisation à l'agriculture et la compréhension mutuelle entre la ville et la campagne. AGRIVIVA dispose d'un réseau de 17 antennes de placement, dont les tâches principales consistent à encadrer les familles paysannes AGRIVIVA et à placer les jeunes dans les familles. Elles coordonnent en outre les stages des élèves effectués dans le cadre scolaire.

En 2018, un groupe de travail composé de trois membres d'Agriviva a été créé afin de redéfinir et de développer la stratégie de l'association. Les défis stratégiques ont été identifiés et les mesures stratégiques correspondantes définies. Les différents objectifs ont finalement été répartis sur un horizon de 5 ans avec des sous-objectifs à atteindre chaque année. Le comité a validé la Stratégie 2023 à la fin de l'année.

Après la mise en ligne du nouveau site internet en décembre 2017, la résolution des problèmes de jeunesse et l'optimisation du système de réservation des stages associé à la base de données et adapté aux besoins spécifiques d'Agriviva ont nécessité un investissement en temps important. De plus, la meilleure présentation des contenus sur les appareils mobiles permet de répondre aux besoins et aux habitudes des nouveaux utilisateurs.

Finalement, le concours photo qui récompense les meilleurs clichés des stages Agriviva pris par des jeunes et des familles d'accueil a à nouveau été organisé en 2018. Depuis cette année les photos des participants sont publiées directement sur les réseaux sociaux auprès des desquels Agriviva est active, soit Facebook et Instagram.

3.7 Agro Marketing Suisse (AMS)

Après un intérim assuré par Stefan Arnold, responsable de la communication de PSL, un gérant d'AMS a été nommé en la personne de Denis Etienne, anciennement chez Cremo. Suite à l'adoption d'une stratégie promotionnelle de la marque de garantie « Suisse garantie » renouvelée durant l'année 2017, la nouvelle campagne, basée sur le slogan « L'essentiel est invisible pour les yeux » a été mise en œuvre en 2018. La stabilisation du financement ainsi qu'un renouvellement de la stratégie d'AMS ont été d'importants sujets de discussions au sein de comité d'AMS. Enfin,

AMS a participé aux réflexions initiées par les critiques de l'Union des paysans bernois concernant l'efficacité de la communication agricole (voir 3.2).

3.8 Pays romand – Pays gourmand (PRPG)

L'année 2018 a été marquée par plusieurs nouveautés. La fédération Pays romand – Pays gourmand (PRPG) a initié une nouvelle collaboration avec l'agence ACP à Lausanne. Quatre vidéos présentant les produits du terroir romands et le label national regio.garantie ont été réalisées. En 1'30", chaque vidéo offre un aperçu du savoir-faire lié à une catégorie de produits (boulangerie, produits carnés, produits laitiers, fruits) à l'aide d'images filmées auprès des producteurs de chaque canton romand et du Jura bernois.

Les vidéos ont pu être diffusées sur les réseaux sociaux, en particulier via la toute nouvelle page Facebook de la fédération. Elles ont été également projetées lors de différentes foires et manifestations romandes.

Les images réalisées au travers de ces vidéos ont pu être valorisées sur divers supports : flyers, annonces, dépliants, créant ainsi une nouvelle ligne de communication pour la fédération.

Parmi les autres nouveautés, citons d'abord les partenariats sportifs. PRPG a soutenu le Tour de Romandie, qui proposait en 2018, dans ses espaces VIP, des apéritifs du terroir. L'organisation de ces mini-repas du terroir a été déléguée à Blaise Corminboeuf qui a pris le soin de représenter les produits locaux de la région accueillant chacune des étapes du Tour. Après le cyclisme, PRPG s'est initié à la course à pieds avec Wake up and run : dans les villes romandes de cet événement qui consiste en un jogging aux aurores, le petit-déjeuner offert aux participants à la fin de l'effort était du terroir.

D'autres nouveautés relèvent du côté des partenariats médiatiques : PRPG a par exemple collaboré avec le magazine loisirs.ch. Durant toute l'année, la communication a été dédiée aux manifestations romandes via différents supports : magazine papier, magazine online, réseaux sociaux. Citons ensuite une collaboration gastronomique : des annonces ont été publiées dans les cinq éditions suisses du réputé guide Passeport gourmand.

Du côté des manifestations, le célèbre motif des saveurs du Comptoir Suisse a été réalisé en 2018 aux couleurs de PRPG, au travers d'une exposition de produits romands et la présence de producteurs sur place.

PRPG a finalement renouvelé différents partenariats : avec la Semaine du Goût et son magazine goût.ch ; avec le Salon Suisse des Goûts et Terroirs en sponsorisant le cabas offert aux exposants et l'espace dédié aux enfants L'Amuse-Bouche ; finalement, une deuxième participation au Slow Food Market à Berne a permis à 12 producteurs de se présenter sur un stand de 80 m² à des visiteurs sensibles à la cause du « manger local ».

Au niveau national, la collaboration de PRPG avec les autres organisations suprarégionales a poursuivi au sein de l'Association suisse des produits régionaux. Les directives pour les marques régionales ont été actualisées avec une disposition spécifique aux produits semi-finis ainsi qu'un nouveau chapitre dédié à la restauration collective.

www.paysgourmand.ch.

3.9 AMTRA

Plusieurs changements organisationnels sont à noter en 2018. Ainsi, au Comité, Damian Winkler a succédé en novembre 2018 à Christian Ochsenbein suite au départ de celui-ci de Fenaco. Par ailleurs, le siège de l'Amtra a été officiellement déplacé de Changins à Lausanne (Avenue des Jordils 5) en octobre. En ce qui concerne les collaborateurs/trices, Michael Thierrin a cessé son activité pour AGORA, et par conséquent pour l'Amtra, en juillet 2018 et c'est Marinette Badoux qui lui a succédé au 1^{er} octobre 2018. Elle assure le service des abonnés et clients ainsi que la comptabilité. Enfin, il a été décidé de changer de prestataire de service pour la gestion des abonnés et celle-ci est reprise au 1^{er} janvier 2019 par Stutz Medien à Wädenswil.

Les six numéros de la revue sont parus selon le planning annuel établi. Concernant les autres publications, les travaux de rédaction des volumes La Vigne 3 et 4 se sont poursuivis. Le volume 3 « Maladies bactériennes et virales » devrait être publié en été 2019.

3.10 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

La 19^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 31 octobre au 4 novembre 2018. Avec environ 45'000 visiteurs, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Quelques 300 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOP jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme la Fête des Vignerons 2019 ou Lavaux Passion ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Amuse-bouche, l'Ecole du goût, l'Arène gourmande ou encore le Swiss Bakery Trophy ont connu un franc succès.

3.11 Les parcs suisses : label Produit

Les parcs suisses d'importance nationale sont des territoires à forte valeur naturelle et paysagère. Ils sont régis par la loi sur la protection de la nature (LPN) qui distingue trois catégories de parc : nationaux, régionaux et périurbains. L'objectif est de préserver les valeurs naturelles (biodiversité, écosystèmes fonctionnels, ...) et paysagères tout en offrant à des régions la possibilité de se développer durablement. Outre la marque « Parcs suisses » et le label « Parc », la Confédération a créé le label « Produit » qui vise à promouvoir la création de valeur ajoutée par la commercialisation de produits régionaux. Afin de le conseiller en matière de gestion de ce label, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place un groupe consultatif national auquel AGORA participe. Des représentants des parcs et de l'association suisse des produits régionaux sont également membres de ce groupe consultatif.

Cette année, hormis les tâches courantes (demandes reçues des parcs concernant de nouveaux produits et des modifications de directives de la marque régionale), le groupe consultatif a, entre autres, discuté du processus stratégique du label « Produit », de la fiche d'information sur l'utilisation du logo de la marque « Parcs suisses » et de l'adaptation des directives concernant les catégories non-alimentaires.

4. Productions et marchés

4.1 Année agricole 2018

L'année climatologique 2018 a été marquée par des températures élevées puisque le printemps a été le quatrième plus chaud depuis le début des relevés en 1864, l'été le troisième et que, pour la première fois, le mois d'octobre a connu des chaleurs qualifiées de tropicales en ce qui concerne le Sud des Alpes. Parallèlement à ceci, il a fallu noter qu'après un printemps orageux, la sécheresse s'est installée et a duré jusqu'en novembre. De telles conditions ont eu des conséquences très différentes selon les régions et les productions.

Ainsi, en production végétale, il faut noter des rendements généralement plus faibles pour les céréales mais avec une très bonne qualité. Pour les légumes et les pommes de terre, les possibilités ou non d'irrigation ont eu une importance considérable sur les rendements. Pour les fruits, à quelques exceptions près, ainsi que pour la viticulture, l'année a été digne du pays de Canaan puisque les quantités ont été exceptionnelles, voire ont battu des records, tout en atteignant une excellente qualité. La situation a, en revanche, été plus compliquée pour les betteraves sucrières avec des rendements et des taux de sucre très bas dans certaines régions, notamment suite à l'apparition d'une nouvelle maladie, le syndrome des basses richesses. Cette maladie, transmise par une cicadelle, a principalement touché la région des Trois-Lacs.

Au niveau de la production animale, la sécheresse a impacté la production herbagère et a nécessité l'approvisionnement d'alpages en eau par hélicoptères ou camions. Cette diminution des fourrages a entraîné une augmentation des abattages de vaches de réforme et, par ricochet, une chute des prix. Par ailleurs, le prix du lait d'industrie est resté au plus bas. Pour les autres

productions animales, l'année 2018 a été marquée par la fin de la période transitoire pour les normes de détention des porcs. Grâce à une bonne communication de la part de Suisseporcs, l'offre en goretts d'engraissement a pu être maîtrisée. De son côté, la production de volaille a continué à progresser mais il faut noter l'annonce faite par Migros de ne plus commercialiser que des œufs issus d'élevage en plein air dès 2020 qui pourrait perturber les marchés.

Enfin, au niveau humain, il faut regretter le triste décompte établi par le SPAA à la mi-décembre 2018. En effet, ce sont plus de 40 accidents mortels qui ont eu lieu durant l'année 2018, soit 17 de plus qu'en 2017. Un groupe de travail regroupant les principaux partenaires de la branche a été mis sur pied afin de réfléchir aux mesures permettant de ne pas revivre une nouvelle année aussi noire.

4.2 Production animale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production animale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives à l'élevage. En 2018, les membres de cette commission se sont réunis à quatre reprises. En plus de ses activités ordinaires de suivi des thématiques et des évolutions des marchés dans les différentes filières, la commission a, entre autres, adapté les directives d'AQ Viande Suisse, discuté de la stratégie en faveur des fourrages indigènes, de la PA 22+, de la nouvelle stratégie d'élevage de la Confédération ainsi que de l'initiative sur les vaches à cornes et a approuvé la fiche technique pour les éleveurs.

4.3 Production végétale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production végétale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives aux grandes cultures et aux cultures spéciales. En 2018, les membres de cette commission se sont réunis à trois reprises. En plus de ses activités ordinaires, la commission a notamment débattu de la stratégie nationale en matière de sélection, de l'évolution possible des PER et du bilan de fumure, des initiatives en rapport avec la protection des végétaux, des thématiques relatives au sol et de la future PA 2022+.

4.4 IP-Suisse, Lausanne

« paysans pour des générations »

Le nouveau slogan d'IP-SUISSE incarne notre philosophie de longue date. Aujourd'hui, nous pensons déjà à demain. Ce ne sont pas là des paroles en l'air, mais une vision que nous mettons en œuvre à différents niveaux de nos activités. IP-SUISSE ambitionne de devenir le label le plus durable de Suisse d'ici à 2020. Qu'est-ce que cela signifie? Beaucoup de choses !

Voici ce que nous entreprenons, dans les secteurs concernés :

Protection des plantes :

- Cultures céréalières sans herbicides
- Herakles Plus (direction du projet Agroscope) – Objectif: trouver des variétés résistantes au feu bactérien et à Marssonina avec de bonnes propriétés culturales et de transformation, ainsi qu'optimiser des stratégies phytosanitaires extensives, adaptées à la production de fruits à cidres suisses de haute qualité.
- Pommes de terre sans herbicides
- Analyse des effets sur l'environnement et des risques écologiques de stratégies de protection des plantes (direction du projet Agroscope) – Objectif: analyser les effets sur l'environnement et les risques écologiques de systèmes de culture et de suites de traitements dans les cultures de blé, de colza, de pommes de terre, de betteraves sucrières et de carottes

Climat / Ressources :

- Système de points climat/ressources – Objectif: réduction de 10% des émissions de gaz à effet de serre dans les exploitations IP-SUISSE par rapport à 2016
- Alimentation par phases des porcs IP-SUISSE – Objectif: mise en place de l'alimentation par phases à teneur réduite en azote
- Biodiversité Ferme+ – Module complémentaire: cour de la ferme, bâtiments, jardin

Equité :

- Bilan socioéconomique des membres – Objectif: prise en compte de la responsabilité sociale

Bien-être animal :

- Lait des prés – Objectif: renforcement du profil du lait des prés
- Veau en plein air VetSuisse – Objectif: réduction de l'utilisation des antibiotiques



4.5 FPVS

En janvier 2018, la FPVS a eu le plaisir d'accueillir l'assemblée générale du Comité international des pépiniéristes viticoles (CIP), dans le cadre du salon AGROVINA à Martigny. Cette assemblée a réuni 34 participants venus de toute l'Europe.

La FPVS a ensuite tenu son assemblée des délégués en février à Chamoson. Lors de ses deux rencontres, le comité de la FPVS a, entre autres, discuté les points suivants :

- Module de formation spécifique « Pépinière viticole » : ce nouveau module mis en place par Changins comporte une partie théorique et une partie pratique qui se déroule sous forme de stage (huit jours) chez un pépiniériste. La première session ouvrira en 2019.
- Représentation des obtentions d'Agroscope : une rencontre a eu lieu entre la FPVS, Vitiplant, Agroscope et l'OFAG afin de discuter de la représentation des obtentions d'Agroscope. La FPVS est prête à s'engager si cela permet de débloquer la situation.

Sur le plan opérationnel, le secrétariat a publié à quatre reprises l'enquête sur le marché des plants de vigne et réglé les tâches administratives courantes, qui étaient un peu plus conséquentes en 2018, avec l'organisation de l'assemblée générale du CIP

4.6 VITIPLANT

VITIPLANT, organisation professionnelle formée de la Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses (FPVS) et de la FSV, a comme chaque année procédé aux contrôles des parcelles de pépinières, en collaboration avec le service de la protection phytosanitaire (SPF) de l'OFAG. La campagne 2018 s'est bien déroulée, si ce n'est la découverte, dans le cadre des contrôles pour le passeport phytosanitaire par *VITIPLANT*, pour la première fois au nord des Alpes, d'un cas de jaunisse en pépinière causé par la flavescence dorée. Toutefois, grâce aux contrôles complémentaires effectués par le SPF et Agroscope ainsi que les mesures prophylactiques (traitement à l'eau chaude) qui ont été ordonnées, la dissémination de la maladie – selon toute vraisemblance introduite via un porte-greffe importé – a pu être évitée. Ceci montre l'importance des contrôles réalisés par *VITIPLANT*, ainsi que l'utilité de pouvoir recourir au traitement à l'eau chaude lorsqu'il y a suspicion de contamination de matériel destiné à la plantation.

Sur le plan opérationnel, le secrétariat a organisé le débriefing de la campagne de contrôles 2017, et la journée de formation des contrôleurs 2018 et réglé les tâches administratives courantes. En plus des contrôles réguliers, *VITIPLANT* a cette année organisé les contrôles des parcelles de multiplication P1. Celles-ci sont contrôlées tous les six ans. Aucun virus règlementé n'a été détecté dans les 1'200 échantillons analysés par Agroscope. Il ne faut toutefois pas baisser la garde et maintenir une surveillance minutieuse du vignoble suisse.

4.7 Swiss Beef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance, la convocation à l'assemblée générale et les comptes. L'assemblée 2018 a eu lieu à Matran (FR) et a été suivie d'une visite, à la Station de recherche de Posieux, sur la technique du hachage de maïs « shredlage » avec une présentation des essais réalisés. Parmi les activités de l'organisation, il faut citer une sortie en Suisse alémanique avec la visite de plusieurs exploitations et l'organisation du SwissBeef Barbecue chez Granovit à Lucens (VD).

4.8 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands (AGRIPIGE, AFAPI, AJAPI, ANAPI, AVPI, OLK, PIV et bio.inspecta).

En 2018, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. Les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG.

En outre, la PIOCH a traité les objets suivants:

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant l'audition relative au train d'ordonnances agricoles 2018.
- La PIOCH a participé aux discussions pour la mise en place des contrôles relatifs à la protection des eaux effectués au sein des exploitations agricoles, aux contrôles tests sur des exploitations agricoles et à l'élaboration de fiches techniques. Elle a également participé à l'organisation d'une séance d'échange entre les différents services des cantons romands concernés par cette thématique.
- La PIOCH a participé dans le groupe de travail au sujet du système de contrôle fondé sur le risque et a pu prendre position.

Après s'être occupé du secrétariat de la PIOCH de 2016 à 2018, Sarah Hofmann remet son mandat qui sera assuré par Elodie Freymond dès 2019.

4.9 Suisseporcs Section romande

En date du 7 novembre 2018, une convention a été signée entre Suisseporcs Section romande et AGORA. Afin de favoriser les synergies au sein de la défense professionnelle et pour rationaliser les travaux administratifs, Suisseporcs Section romande a mandaté AGORA pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. Ce partenariat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

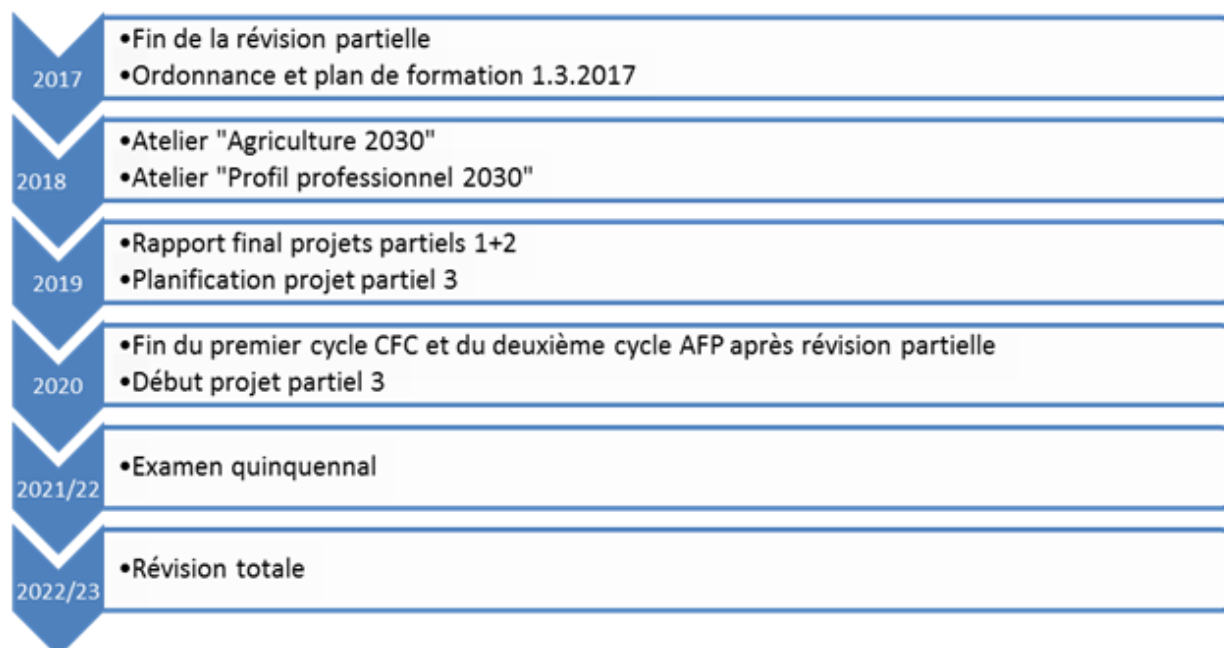
5. FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 AgriAliForm

En plus de l'organisation de la partie agricole des SwissSkills 2018 (voir 5.2), l'Ortra AgriAliForm a notamment lancé, durant l'année 2018, les travaux en vue d'une possible révision totale de la formation professionnelle initiale à moyen terme. Elle a également contribué avec la SLK à la mise en place de la nouvelle structure AgriAliMedia, structure devant permettre de mieux piloter la rédaction des moyens d'enseignement. Enfin, la fin de l'année 2018 a été marquée par la démission de Martin Schmutz de son emploi à l'USP et, par conséquent, de la gérance de l'OrTra au 28 février 2019.

a) Formation professionnelle 2030

Dès l'entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2017 de la révision partielle de la formation initiale, le comité d'AgriAliForm a décidé de ne pas attendre la prochaine évaluation pour préparer les chantiers futurs. En effet, plusieurs questions majeures telles que la durée de formation (3 ou 4 ans), le modèle de formation (linéaire ou progressif), la procédure de qualification et le nombre de CFC et/ou de spécialisations avaient été laissées en suspens. Ainsi, un mandat a été donné à l'IFFP devant permettre de défricher le terrain avant la procédure d'évaluation proprement dite. Deux ateliers réunissant des praticiens, des représentants de la formation mais également certains points de vue externes se sont déroulés durant l'année 2018. Les travaux continueront durant l'année 2019.



b) AgriAliMedia

Créée à fin 2017 sur une structure paritaire entre la SLK et l'OrTra, AgriAliMedia doit permettre aux partenaires de la formation de prendre plus de responsabilités dans la rédaction des moyens d'enseignement. Sous la conduite de Christian Pidoux, nommé président, le comité a rencontré le comité de l'Association suisse des ingénieurs agronomes et des ingénieurs en technologies alimentaires (ASIAT) durant l'année 2018. Pour rappel, la rédaction des moyens d'enseignement est actuellement effectuée par les éditions LMZ qui n'ont pas d'existence propre mais sont dans les faits une commission de l'ASIAT. Une convention entre l'ASIAT et AgriAliMedia est

actuellement en cours de négociation afin de définir les responsabilités de chacun et notamment la gestion du fonds de réserve alimenté depuis des années par la vente des ouvrages de la LMZ.

c) Assemblée des délégués 2018

Comme tous les deux ans, celle-ci a eu lieu de manière décentralisée dans une école et c'est le Strickhof à Eschikon (ZH) qui l'a accueillie le 25 mai 2018. A cette occasion, les délégués ont pu visiter le site développé en partenariat entre le canton de Zurich, l'EPFZ et l'hôpital vétérinaire. Les élèves et les chercheurs de ces différentes institutions et écoles bénéficient ainsi d'un site de premier plan.

d) Effectifs 2018

Les effectifs de la rentrée 2018 ont connu une légère diminution par rapport à l'année précédente mais la tendance à long terme reste largement positive.

Apprentis 2016/2017 à 2018/2019 – CFC

Années	2016/17				2017/18				2018/19			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Métiers CFC												
Agriculteur	775	1116	1058	2949	764	1185	1096	3045	695	1088	1168	2951
Aviculteur	1	8	11	20	5	3	10	18	1	5	7	13
Maraîcher	22	32	31	85	17	41	27	85	30	29	37	96
Arboriculteur	10	11	20	41	6	24	14	44	9	11	22	42
Viticulteur	43	62	74	179	40	77	69	186	40	68	71	179
Caviste	23	27	25	75	25	49	49	123	22	19	35	76
Total CFC	874	1256	1219	3349	857	1379	1265	3501	797	1220	1340	3357
Total AFP	67	149		216	74	118		192	82	142		224
Total champ prof.	941	1405	1219	3565	931	1497	1265	3693	879	1362	1340	3581

5.2 SwissSkills 2018

Les SwissSkills 2018 se sont déroulés sur le site Bernexpo du 12 au 16 septembre 2018. Sur une surface grande comme environ 40 terrains de foot, 75 championnats de métiers ont eu lieu ainsi que la démonstration de 60 autres. Alors que seul le métier d'agriculteur avait eu droit à un concours lors de l'édition 2014, les métiers de la terre ont connu cinq nouveaux champions suisses en 2018. Ainsi, après la mise en place de concours pour les viticulteurs et les cavistes lors des AgriSkills 2016 à Moudon, les maraîchers et les professionnels du cheval ont également développé leur propre championnat. Par ailleurs, les arboriculteurs, les aviculteurs et la production biologique étaient également représentés sous la forme de démonstrations de métiers.

Près de 120 000 visiteurs, dont plus de 60 000 écolières et écoliers se sont rendus aux SwissSkills 2018 durant les cinq jours d'exposition du 12 au 16 septembre. Le champ professionnel agricole a réussi à se présenter à un large public. Il a su se démarquer, laissant une impression très positive aux visiteurs. La présentation générale, mais en particulier les animaux et les jeunes professionnels motivés, qui se sont engagés, ont donné le meilleur d'eux-mêmes et ont montré les plus grandes émotions qui ont contribué à ce succès. Le dimanche, les mySkills et les Best of SwissSkills ont attiré un nombre impressionnant de spectateurs portant un grand intérêt aux métiers. Les rapports très positifs dans les médias, en particulier les diffusions à la radio et à la télévision de toutes les régions linguistiques ont grandement contribué à cette réussite.



Maxime Barras, seul agriculteur romand qualifié pour les finales, en pleine épreuve de classification du bétail.

Podiums des cinq professions du champ professionnel agricole

Agriculteurs CFC

Place	Nom	Prénom	Points
1	Meyer	Johannes	83,35
2	Zingg	Adrian	79,50
3	Blunier	Marc	79,17

Cavistes CFC

Place	Nom	Prénom	Points
1	Bagnoud	Maxime	80,03
2	Bovet	Florian	70,20
3	Cheseaux	Manon	69,28

Maraîchers CFC

Place	Nom	Prénom	Points
1	Etter	Yannick	81,60
2	Luginbühl	Filip	70,27
3	Schwab	Kevin	70,07

Professionnels du cheval CFC

Place	Nom	Prénom	Points
1	Thommen	Sarina	90,58
2	Lang	Stefanie	81,81
3	Berger	Orane	76,00

Viticulteurs CFC

Place	Nom	Prénom	Points
1	Baumgartner	Michel	86,99
2	de Wattville	Paul	85,20
3	Dorsaz	Line	83,35

5.3 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, toute la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm depuis plusieurs années. La commission AQ, dans laquelle chaque direction d'examens est représentée, gère toute la formation professionnelle supérieure, de manière homogène pour l'ensemble de la Suisse, en collaboration avec les directions d'examens et les comités techniques des différentes professions :

La commission AQ valide les admissions, nomme les experts aux examens finaux, ratifie les résultats, représente l'OrTra auprès du SEFRI et règle les questions financières.

Les directions d'examens assument la surveillance des examens de modules, engagent les experts à ces examens et elles organisent les examens finaux sur mandat de la commission AQ. Elles sont les interlocutrices directes des candidats.

Les comités techniques, composés de représentants des directions d'examens et d'experts, rédigent les questions d'examen et les schémas de correction, ils procèdent à l'actualisation des descriptifs de modules et préavisent les demandes de reconnaissance d'autres formations.

5.3.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires, le 26 avril, le 28 juin et le 27 septembre. Une séance de coordination AGORA – USP a réuni fin août les délégations des deux directions d'examens. Une rencontre des experts du champ professionnel a eu lieu le 31 août à Neyruz VD :

- Formation modulaire: Les experts ont été nommés par la direction d'examens, qui a validé les résultats obtenus aux évaluations de modules. Durant la session 2017-2018, tous les modules de gestion (brevet et maîtrise) et 20 modules de technique de production ont été dispensés dans les centres de formation de l'Arc jurassien (sites de Cernier, Courtemelon et Loveresse), de Grangeneuve, d'Agrilogie (sites de Moudon et Marcelin) et de Châteauneuf, sans oublier la production de viande de volaille à l'Aviform de Zollikofen. Des taux d'échec élevés ont été constatés dans plusieurs modules principaux, notamment en grandes cultures et en production animale. Le taux d'échec moyen est de 23 % au brevet et de 16 % à la maîtrise.

La commission assurance qualité nationale a décidé de splitter le module de grandes cultures en deux, dès la session 2018-2019 un module supplémentaire abordera plus en détail des cultures comme les pommes de terre, les betteraves sucrières, le tournesol et le soja.

- Examens finaux : Les différentes épreuves du brevet et de la maîtrise peuvent être passées de manière échelonnée. Au brevet, la grande majorité des candidats profitent de cette possibilité, tandis qu'à l'inverse, la plupart des candidats à la maîtrise font les examens finaux en une année. Le brevet et la maîtrise sont octroyés lorsque les candidats remplissent les conditions modulaires et qu'ils ont obtenu la moyenne aux examens finaux, ce qui peut conduire à des différences entre le nombre de candidats et de lauréats. Cette année, cela a concerné 4 candidats au brevet et 2 candidats à la maîtrise, qui ont complété la partie modulaire uniquement, car ils avaient réussi les examens finaux en 2017.

53 candidat-e-s ont passé les dernières épreuves du brevet, soit l'étude et la visite d'exploitation. Les examens ont eu lieu sur les exploitations, entre le 10 mai et le 22 juin. Nous avons pu délivrer le brevet fédéral d'agriculteur et d'agricultrice à 45 lauréat-e-s.

20 candidat-e-s ont passé les épreuves finales de la maîtrise : business plan et entretien professionnel. L'examen s'est déroulé de manière centralisée, le 5 juin 2018 à Agrilogie Grange-Verney. De plus, il s'agissait de la dernière année pour passer l'examen de maîtrise selon l'ancien règlement. 2 candidats ont saisi cette opportunité. 15 agriculteurs/trices et 2 paysannes ont réussi les examens et obtenu leur maîtrise/diplôme.

- Formation des experts : Une journée de formation et d'échanges a été organisée le 31 août à Neyruz VD. Les personnes présentes ont échangé dans le cadre de travaux de groupe

sur le rôle et la fonction de l'expert-e, la conduite et le déroulement de l'examen, les critères et les grilles d'évaluation, les compétences attendues des candidat-e-s. De telles journées sont organisées à intervalles réguliers, elles permettent d'harmoniser les pratiques et l'évaluation et sont très appréciées des participants. 63 enseignants ou praticiens du champ professionnel (agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs et cavistes) ont pris part à la journée de cette année.

Brevet agricole

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules brevet		acquis		non acquis		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	48		3		51		5.9
B03	Marketing	47		12		59		20.3
B04	Gestion du personnel	67	5.0	13	2.1	80	4.5	16.3
BF03	Energies et matières premières renouvelables	9	5.4	3	2.8	12	5.0	25.0
BF04a	Accueil à la ferme - restauration	0		1		1		100.0
BF04d	Accueil à la ferme - Vente directe	2	5.2	0		2	5.2	0.0
BF08	Equipements, sécurité au travail, constructions	41	5.0	14	2.6	55	4.4	25.5
BF10	Sylviculture	2		0		2		0.0
BF12	Production de viande de volaille	9	5.2	3	2.8	12	4.7	25.0
BF27	Apiculture	4	5.3	1	3.0	5	4.8	20.0
BP16	Transformation du lait	2	5.3	0		2	5.3	0.0
LW01	Grandes cultures	21	4.9	24	2.9	45	3.9	53.3
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	40	4.9	20	3.1	60	4.3	33.3
LW03	Grandes cultures en production biologique	8	5.6	4	2.9	12	4.7	33.3
LW05	Bétail laitier	30	5.1	15	3.1	45	4.4	33.3
LW07	Engraissement de gros bétail	12	5.4	7	3.1	19	4.7	36.8
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	11	5.0	7	3.1	18	4.3	38.9
LW09	Engraissement de veaux	15	5.0	11	2.8	26	4.1	42.3
LW10	Soins aux onglons des bovins	28	5.1	0		28	5.1	0.0
LW11	Elevage et garde du cheval	9	4.8	0		9	4.8	0.0
LW12	Insémination des bovins	40	5.3	1	1.0	41	5.2	2.4
LW14	Elevage et garde des caprins	6	4.8	0		6	4.8	0.0
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	9	5.1	1	3.0	10	4.9	10.0
Total		460	5.1	140	2.8	600	4.5	23.3

Examens finaux brevet		acquis		non acquis		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	43	4.5	18	3.2	61	4.1	29.5
BPT2LW01	Epreuve 2 : Technique de production LW01	16	4.7	6	3.2	22	4.3	27.3
BPT2LW02	Epreuve 2 : Technique de production LW02	40	4.8	2	3.5	42	4.7	4.8
BPT2LW03	Epreuve 2 : Technique de production LW03	9	4.4	2	3.3	11	4.2	18.2
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	40	4.8	17	2.7	57	4.1	29.8
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	38	5.0	17	2.8	55	4.3	30.9
Total		186	4.7	62	2.9	248	4.3	25.0



Les lauréates et lauréats du brevet agricole présents lors de la remise des diplômes (photo Agri)

Lauréates et lauréats du brevet agricole (règlement du 8 janvier 2014)

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Bapst	Francis	Cormagens FR
Bapst	Frédéric	Ependes FR
Barras	Lionel	Granges-Paccot FR
Brunner	Lukas	La Châtagne NE
Burlet	Damien	Bonvillars VD
Cattin	Jeffrey	Cornol JU
Cattin	Julien	Miécourt JU
Chappuis	Valentin	Lussey-Villars VD
Chassot	Samuel	Villargiroud FR
Chevalley	Fabien	Vucherens VD
Chevalley	Olivier	Puidoux VD
Dafflon	Cédric	Chénens FR
Dupré	Lucas	Villargiroud FR
Duvoisin	Frédéric	Giez VD
Favre	Naomi	Grenille FR
Gapany	Benjamin	Marsens FR
Grolimund	Pierre	Vicques JU
Häring	Line	Péry BE
Hauser	Fabien	Genolier VD
Kern	Anthony	Rossens VD
Kolly	Martin	Pont-la-Ville FR
Magnin	Antoine	Bettens VD

Martin	Julien	Villars-sous-Yens VD
Moret	Aurore	Ménières FR
Odiet	Jean	Coeuve JU
Overney	Mathieu	Rueyres-Treyfayes FR
Perrin	Jennifer	Provence VD
Pharisa	Loïc	Estavannens FR
Pittet	Simon	Cottens VD
Porchet	Jonas	Ferlens VD
Quiquerez	Clément	Grandfontaine JU
Rey	Adrien	Le Châtelard FR
Rochat	Maxime	Eclépens VD
Ruffieux	Simon	Botterens FR
Sahli	Céline	Nods BE
Schaller	Céline	Sézegnin GE
Schwarz	Andy	Damphreux JU
Sordet	Alexandre	Bofflens VD
Sprunger	Michel	Cornol JU
Tharin	Alexandre	Orbe VD
Tschan	Kevin	Corgémont BE
Vicenzi	Sacha	Sonvilier BE
Waeber	Joël	Treyvaux FR
Widmer	Delphine	Renan BE
Zbinden	Romain	Fontaines NE

Maîtrise agricole / diplôme de paysanne

Les agriculteurs et les paysannes suivent les modules de la maîtrise ensemble et ils passent les mêmes examens finaux.

		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	13	4.9	6	3.0	19	4.3	31.6
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	11	5.4	1	3.0	12	5.2	8.3
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	12	4.9	0		12	4.9	0.0
	Total	36	5.1	7	3.0	43	4.7	16.3

		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	21	5.0	0		21	5.0	0.0
MPT2	Examen final partie 2	13	4.8	7	3.5	20	4.3	35.0
MPT3	Examen final partie 3	15	5.0	4	3.4	19	4.7	21.1
	Total	49	4.9	11	3.5	60	4.7	18.3



Les lauréates et lauréats de la maîtrise agricole (photo Agri)

Lauréates et lauréats de la maîtrise d'agriculteur (règlement du 3.11.2006)

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Corthésy	Alexandre	Grandcour VD
Tschannen	Joël	Mervelier JU

Lauréates et lauréats de l'examen professionnel supérieur (règlement du 18.12.2014)

Maîtres agriculteurs / Maîtres agricultrices

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Baudin	Martin	Mollens VD
Boschung	Richard	La Tour-de-Trême FR
Cotting	Steve	Ependes FR
Favre	Thomas	Le Crêt FR
Freymond	Elodie	Montricher VD
Godel	André	Grattavache FR
Jaquet	Sylvan	Romont FR
Jaunin	Killian	Fey VD
Liaudat	Christophe	Châtel-St-Denis FR
Paccaud	Caroline	Dompierre VD
Perrin	Frédéric	Thierrens VD
Roy	Benjamin	Porrentruy JU
Voutaz	Thierry	Sembrancher VS



(photo Agri)

Les lauréates de l'examen professionnel supérieur de paysanne Barbara Tanner et Angélique Guenat

Paysannes diplômées

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Guenat	Angélique	Sorvilier BE
Tanner	Barbara	Corban JU

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 26 octobre 2018 à Bellelay BE, la journée était organisée par les associations de maîtres de Suisse romande AMASR et ASRPVV, l'association des paysannes professionnelles ARPP et AGORA.

5.3.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la Direction d'examens se sont réunis à trois reprises durant l'année 2018. Lors de ces trois séances, la Direction d'examens a nommé les experts engagés aux examens modulaires et validé les notes modulaires. Au niveau des examens finaux, la Direction d'examens a, pour préavis à la Commission assurance-qualité d'AgriAliForm, également nommé les experts, ainsi que pris connaissance et commenté les inscriptions des candidats et les résultats aux examens finaux. Pour la quatrième fois, la Direction d'examens a également nommé les experts praticiens aux examens finaux de l'ES Technicien vitivinicole de CHANGINS. Outre ses activités ordinaires, les points suivants sont également à relever :

- La question de la problématique de l'accès aux données économiques de l'entreprise pour les candidats brevet-maîtrise employés au sein de grandes entreprises a été abordée. La problématique a été relayée auprès de la commission assurance qualité brevet-maîtrise. Les directives ont été adaptées par le comité technique de gestion afin de préciser que lorsque les candidats n'ont exceptionnellement pas accès aux chiffres de l'entreprise, une demande écrite doit être transmise à la Direction d'examens qui validera le cadre dans lequel le travail devra être réalisé. Les candidats doivent toutefois au minimum présenter les coûts complets d'un secteur, d'une gamme de produits ou d'un produit. La demande doit être présentée au plus tard lors de l'inscription à l'examen final.
- La direction d'examens a pris connaissance que depuis la session 2018, tous les examens modulaires sont désormais sous forme d'oraux et non plus d'écrits. C'est le comité technique vitivinicole, rattaché à la commission assurance qualité brevet-maîtrise, qui a été

chargé de rédiger les nouvelles questions orales d'examens ainsi que les schémas de correction.

- Une journée de formation et d'échanges des experts a été organisée le 31 août à Neyruz VD conjointement avec la Direction d'examens agricoles (voir 5.3.1). Plusieurs experts des professions d'arboriculteurs, caviste et viticulteur ont participé à cette journée.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2018, ce sont au total dix-sept candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs des quatre épreuves de l'examen final. Neuf d'entre eux ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention du brevet. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules du brevet de caviste		accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	1		0		1		0.0
B03	Marketing	1		0		1		0.0
B04	Gestion du personnel	1	4.5	0		1	4.5	0.0
WT01	Réception des raisins, extraction, fermentation, élevage et clarification	6	4.5	3	3.3	9	4.1	33.3
WT02	Mise en bouteilles et conditionnement	4	5.0	1	3.5	5	4.7	20.0
WT03	Hygiène, gestion de l'eau, de l'air, des effluents et de l'énergie	3	4.2	4	3.4	7	3.7	57.1
WT04	Dégustation, analyse et techniques de laboratoire	6	5.2	0		6	5.2	0.0
WI-WT05	Maturation et vendanges	6	4.8	0		6	4.8	0.0
Total		28	4.8	8	3.4	36	4.4	22.2

Examen finaux du brevet de caviste		accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	1	5.0	2	2.5	3	3.3	66.7
BPT2	Epreuve 2: Techniques de production	5	4.4	1	3.0	6	4.2	16.7
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	6	4.9	2	1.0	8	3.9	25.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	5	5.4	2	2.3	7	4.5	28.6
Total		17	4.9	7	2.1	24	4.1	29.2

Modules du brevet de viticulteur

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	3		0		3		0.0
B03	Marketing	3		0		3		0.0
B04	Gestion du personnel	3	5.5	0		3	5.5	0.0
BF08	Equipements, sécurité au travail, constructions	2	5.0	0		2	5.0	0.0
WI01	Gestion des sols	2	5.3	1	1.5	3	4.0	33.3
WI02	Stratégie cépages, porte-greffes, terroir	3	5.2	1	1.0	4	4.1	25.0
WI03	Systèmes de cultures et soins de la vigne	3	6.0	1	2.5	4	4.8	25.0
WI04	Dégâts, protection des plantes et techniques d'application	3	4.8	1	2.0	4	4.1	25.0
WI- WT05	Maturation et vendanges	3	4.8	3	3.2	6	4.0	50.0
Total		25	5.2	7	2.4	32	4.4	21.9

Examens finaux brevet de viticulteur

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	1	5.0	1	3.5	2	4.3	50.0
BPT2	Epreuve 2: Techniques de production	2	4.3	0		2	4.3	0.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	4	4.6	0		4	4.6	0.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	4	5.2	0		4	5.2	0.0
Total		11	4.8	1	3.5	12	4.7	8.3

Lauréats du brevet de caviste

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Bagnoud	Régis	Flanthey	VS
Beusoleil	Alexandre	Martigny	VS
Dorsaz	Sylvain	Fully	VS
Rossier	Joëlle	Mont-la-Ville	VD
Tamarcaz	Raoul	Fully	VS

Lauréats du brevet de viticulteur

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Apothéloz	Boris	Onnens	VD
Coupy	Guillaume	Grône (Daillet)	VS
Métraiiler	Sylvain	Chamoson	VS
Rossier	Jérémie	Lavigny	VD

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2018, ce sont au total cinq candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs épreuves de l'examen final. Deux d'entre eux ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention de la maîtrise. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules de la maîtrise d'arboriculteur, de caviste et de viticulteur		accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	4	5.0	1	3.5	5	4.7	20.0
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	2	5.3	0		2	5.3	0.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	4	4.2	1	3.0	5	4.0	20.0
Total		6	4.9	2	3.3	8	4.5	25.0

Examen finaux de la maîtrise d'arboriculteur, de caviste et de viticulteur		accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	2	4.3	3	3.3	5	3.7	60.0
MPT2	Examen final partie 2	3	4.2	0		3	4.2	0.0
MPT3	Examen final partie 3	3	4.6	0		3	4.6	0.0
Total		8	4.4	3	3.3	11	4.2	27.2

Lauréats de la maîtrise de caviste

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Dufey	Boris	Attalens	FR

Lauréats de la maîtrise de viticulteur

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Rémondeulaz	Thomas	St-Pierre-de-Clages	VS



Les lauréats du brevet et de la maîtrise de caviste et de viticulteur (de gauche à droite : Boris Dufey (maîtrise caviste), Régis Bagnoud, Thomas Rémondeulaz (maîtrise viticole), Alexandre Beausoleil, Sylvain Métrailler, Boris Apothéloz, Guillaume Coupy, Sylvain Dorsaz, Raoul Tamarcaz, Joëlle Rossier et Jérémie Rossier) (photo Agri)

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 26 octobre 2018 à Bellelay BE. Cette journée a été organisée en commun pour l'ensemble du champ professionnel agricole par toutes les associations de maîtres de Suisse romande, l'association des paysannes professionnelles ARPP et AGORA.

5.3.3 Direction romande des examens de paysanne

La direction des examens de paysanne gère la formation modulaire et les examens finaux du brevet de paysanne en Suisse romande, avec le soutien du secrétariat d'AGORA. Elle s'est réunie pour deux séances ordinaires le 11 juillet et le 15 novembre 2018, et elle a organisé un cours d'experts :

- Formation modulaire : 14 modules du brevet de paysanne ont été proposés dans une ou plusieurs écoles de Suisse romande (5 modules dans l'Arc jurassien, 5 modules à Grangeneuve, 5 modules à Morges et 1 module à Châteauneuf). De plus, quelques candidates ont choisi des modules du brevet agricole (Marketing, Gestion du personnel, Garde et élevage du cheval) comme modules à option. Les modules Droit rural et Economie rurale ont connu un taux d'échec très élevé; une séance a réuni les enseignantes et expertes du module de droit rural pour analyser le programme et les résultats : l'hétérogénéité du public, la quantité élevée de matière à traiter et l'investissement personnel important ont été relevés. La direction d'examens va examiner la possibilité d'augmenter la dotation horaire de ces deux modules.
- Examens finaux : 10 candidates se sont présentées à l'examen final, qui s'est déroulé le 4 mai 2018 au CEMEF de Marcelin/Morges. 9 d'entre elles ont réussi l'examen final et obtenu leur brevet, qui leur a été remis lors de la cérémonie commune le 26 octobre 2018 à Bellelay BE.

- Formation des expert-e-s : Le 25 avril, une journée de formation et d'échanges a été organisée à Grangeneuve à l'attention des enseignants et des praticiennes. 22 personnes ont pris part à cette journée.
- Diplôme de paysanne : Deux membres de la direction d'examens sont nommés au sein de la direction des examens agricoles, qui gère la formation maîtrise/diplôme pour les agriculteurs et les paysannes. Cette année, deux paysannes ont réussi l'examen professionnel supérieur (voir ci-dessus).

Brevet de paysanne

58 candidates ont suivi un ou plusieurs modules, pour un total de 165 évaluations.

Statistique des modules de la session 2017 - 2018

module	nom	acquis	note acquis	non acquis	note non acquis	total	note total	taux d'échec
B03	Marketing	1		0		1		0.0
B04	Gestion du personnel	1	6.0	0		1	6.0	0.0
BF04a	Accueil à la ferme, restauration	3	4.2	0		3	4.2	0.0
BF04d	Accueil à la ferme, vente directe	14	5.5	0		14	5.5	0.0
BP01	Entretien du linge et de l'habitat	10	4.9	0		10	4.9	0.0
BP02	Gestion de l'habitat	15	4.8	1	3.4	16	4.7	7.1
BP03	Famille et société	7	5.4	3	2.8	10	4.6	30.0
BP04	Jardinage	8	4.8	0		8	4.8	0.0
BP05	Alimentation et préparation des repas	7	4.9	0		7	4.9	0.0
BP06	Mise en valeur des produits	11	5.0	1	3.3	12	4.9	8.3
BP07	Droit rural	10	4.7	12	3.2	22	3.9	54.5
BP09	Economie rurale	9	4.4	9	3.2	18	3.8	50.0
BP11	Introduction à l'élevage bovin	11	5.4	1	3.0	12	5.2	8.3
BP13	Garde du menu bétail et de la volaille	15	5.0	0		15	5.0	0.0
BP16	Transformation du lait	10	5.2	0		10	5.2	0.0
BP17	Santé et domaine social	3	4.8	0		3	4.8	0.0
LW11	Élevage et garde du cheval	3	5.5	0		3	5.5	0.0
	Total	138		27		165		16.4



Les lauréates du brevet de paysanne (photo Agri)

Lauréates du brevet de paysanne (règlement du 1er janvier 2016)

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Chapuis Daucourt	Sophie	Villars-sur-Fontenais JU
Chêne	Edwige	Réclère JU
Fankhauser	Audrey	Reconvilier BE
Frossard Goy	Nadine	Vufflens-la-Ville VD
Genevaz	Sandrine	Bière VD
Isler	Manon	La Chaux-de-Fonds NE
Moser	Aurélie	Saicourt BE
Pieren	Mélanie	Lignièrès NE
Rebetez	Laetitia	Montfaucon JU

5.4 AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'298 membres dont 844 membres honoraires. L'assemblée générale 2018 a eu lieu le 30 novembre 2018 à Delémont. En fin d'assemblée, M. Bertrand Schrago a donné un exposé intitulé « Quel avenir pour le transport des marchandises par le rail en Suisse ? ».

En 2018, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, l'envoi de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes, des brevets et maîtrises qui a eu lieu à Bellelay dans le Jura bernois, et sur la préparation de l'assemblée générale. Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

5.5 Commission de formation professionnelle agricole

Les membres de la Commission se sont réunis deux fois en 2018, le 14 mars et le 20 septembre. Les séances permettent l'échange d'informations et une harmonisation des pratiques en Suisse romande. Les points suivants peuvent être relevés :

- Mise en œuvre de l'ordonnance révisée : les membres ont été informés de l'avancement des travaux relatifs à l'épreuve "entretien professionnel travaux pratiques". Un cours pour experts sera mis sur pied, lorsque la série-0 de situations d'examens sera disponible ;
- Promotion de la formation : une enquête a été faite auprès des différents cantons pour connaître les animations réalisées et leur impact sur les visiteurs. Un tableau récapitulatif a été mis à disposition, de manière à permettre aux différents cantons de s'en inspirer ou de se les échanger. Sur proposition de notre commission, un simulateur de conduite a été acheté par AgriAliForm, il a été utilisé pour la première fois aux SwissSkills 2018.
- Recommandations salariales : La commission a adapté les recommandations salariales dès la rentrée 2019, en se basant sur les recommandations de l'USP. Une recommandation a également été faite pour l'apprentissage linéaire.
- Formation continue selon l'OPD : Sur les 32 candidats qui se sont présentés à l'examen final, 27 l'ont réussi et obtenu l'attestation. Sur les 5 candidats en échec, une personne a été autorisée à repasser l'examen sans attendre le délai d'une année en raison d'un événement particulier, elle a réussi l'examen à la deuxième tentative, ce qui porte à 28 le nombre d'attestations délivrées ; l'augmentation du nombre d'inscriptions préoccupe les membres.
- Permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée durant l'hiver 2017-18 à Agrilogie Grange-Verney VD, dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 OFPr. Au total, 31 permis ont été délivrés en 2018.

5.6 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2018. Les membres ont présenté l'actualité de leurs écoles et échangé sur différents points. Ils ont notamment traité les thèmes suivants :

- Formation initiale agricole : suivi de l'avancement des travaux de mise en œuvre de l'ordonnance révisée et de l'enseignement séparé du domaine d'approfondissement en production biologique dispensé en coordination romande. La décision d'Agrilogie de regrouper les élèves de 3^{ème} année bio dans une classe séparée et la communication qui a été faite d'une année entièrement bio dès la rentrée 2019 a suscité des réactions de la part des autres centres de formation. Lors de la séance du 27 mars, la Conférence a réaffirmé la volonté d'une coordination romande, par ailleurs pas remise en question par la décision d'Agrilogie. Elle a décidé de revoir la communication sur le domaine d'approfondissement bio en éditant un flyer et en convoquant une conférence de presse, laquelle a eu lieu le 6 juin.

La Conférence suit par ailleurs les travaux relatifs à l'évolution de la formation professionnelle initiale menés par AgriAliForm, travaux auxquels plusieurs de ses membres sont associés (voir également le point 5.1a) et à l'édition des moyens d'enseignement.

La Conférence a également pris position sur les exigences en matière de formation pour l'obtention du permis de traiter et à la possibilité de l'introduction d'un examen spécifique.

Elle est favorable à ce que le CFC continue de donner droit au permis de traiter complet et à ce que l'examen, à déterminer, reste proportionné par rapport au reste des examens de fin d'apprentissage.

- Formation professionnelle supérieure : Suite à l'approbation en septembre 2017 par le Conseil fédéral de l'ordonnance définissant le renforcement de la formation professionnelle supérieure et à la demande de la CCSAR (Conférence des chefs de service de l'agriculture romande) d'étudier la possibilité de facturer la formation au coût effectif, la Conférence a analysé la situation. Une enquête a été menée auprès des centres de formation dispensant les modules du brevet et de la maîtrise pour identifier le coût moyen de la formation. Une délégation de la Conférence composée de MM. Loïc Bardet, Pierre-Alain Berlandi et Pierre-André Odiet a présenté ses travaux à la séance de la CCSAR du 20 avril et fait une proposition : maintien des écolages à fr. 40.-/demi-jour de cours pour la session 2018-2019, passage à un écolage forfaitaire de fr. 80.-/demi-jour de cours dès la rentrée 2019, pour autant que les cantons mettent en place un financement tiers de fr. 20.-/demi-jour pour ramener le coût effectif à fr. 20.-/demi-jour à charge des candidats (après l'obtention du soutien fédéral de 50%). La CCSAR a partiellement suivi la proposition, car elle a fixé les écolages à fr. 60.-/demi-jour de cours dès la rentrée 2018, en demandant à chaque canton de mettre en place les bases légales nécessaires pour un financement à hauteur de fr. 10.-/demi-jour. A la séance de novembre de la Conférence, un état des lieux des financements tiers a été dressé. Ceux-ci sont en place ou en voie de réalisation dans tous les cantons à l'exception du canton de Genève, où des discussions sont en cours pour que les candidats de ce canton puissent bénéficier des mêmes conditions que leurs collègues des autres cantons romands.
- Journées de pédagogie : La Conférence a pris connaissance des remarques et du thème proposé par la commission romande de pédagogie.
- Changements au sein de la Conférence : M. Pierre-Alain Berlandi, directeur de l'école des métiers de la terre et de la nature de Cernier a décidé de prendre une retraite anticipée à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Il a présidé la Conférence dès la séance de l'automne 2010. Son successeur Gilles Aeschlimann a été accueilli lors de la Conférence de novembre, ainsi que M. Jean Lebedeff, successeur de M. Gilles Miserez au CFPne de Lullier. La Conférence a élu M. Guy Bianco, directeur de l'école d'agriculture du Valais à la présidence et M. Marc-Henri Jan, doyen du département Arts et métiers verts au Centre d'enseignement professionnel de Morges comme vice-président.

5.7 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles.

En 2018, la commission s'est réunie à deux reprises :

- Lors de sa séance de mars, la commission a finalisé la thématique de la journée 2018-19 : Construire un pont technologique entre les générations. Elle a reçu M. Stéphane Koch, spécialiste de l'utilisation maîtrisée des réseaux sociaux, avec qui elle a pu affiner les contenus à traiter. Chaque école a ensuite finalisé le programme de la journée en fonction de ses attentes spécifiques. La journée a été dispensée à la Fondation rurale interjurassienne, à l'EMTN de Cernier, à l'IAG Grangeneuve, Agrilogie et au CFPne de Lullier.
- En novembre, la commission s'est réunie à Grangeneuve pour sa séance décentralisée. Elle a fait un bilan intermédiaire des journées déjà mises sur pied. Elle a fait le constat que les élèves ont des compétences limitées en bureautique-informatique et en calcul et qu'une action des centres de formation est nécessaire pour apporter un soutien et un renforcement de ces compétences. La commission a proposé une thématique pour l'année 2019-2020 : Comment faire émerger un projet d'école permettant l'interdisciplinarité entre les branches professionnelles et la culture générale.

5.8 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Depuis 2009, AGORA est responsable de la formation professionnelle des viticulteurs et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 3 reprises en 2018. Les sujets traités ont notamment été le suivi de la mise en œuvre de la révision partielle de la formation professionnelle initiale, notamment avec la préparation de la procédure qualification 2020 selon les directives révisées, les premières discussions relatives à une éventuelle révision totale (voir 5.1) la promotion de la formation avec les SwissSkills 2018 les moyens d'enseignement viticoles et le suivi du changement du système de financement de la formation professionnelle supérieure brevet-maîtrise.

L'année 2018 a été relativement intense au niveau de la promotion de la formation professionnelle avec l'organisation, en collaboration avec les cavistes (voir 5.9), des concours vitivinicoles et des stands d'animations et de présentation du métier de viticulteur aux championnats suisses des métiers SwissSkills 2018 qui se sont déroulés du 12 au 16 septembre 2018 à Berne (voir 5.2). Les concours vitivinicoles ont eu lieu sur deux jours, soit le vendredi et le samedi, avec 12 candidats et candidates viticulteurs/trices et cavistes en lice pour le championnat. Les trois centres de formation, soit Châteauneuf, Agrilogie Marcelin et Strickhof ont respectivement sélectionnés quatre apprentis diplômés des années 2017 et 2018. Ces candidats se sont mesurés lors de douze épreuves réparties entre le vendredi 14 et le samedi 15 septembre. Quatre épreuves orientées viticulture (reconnaissance des maladies et des ravageurs, taille, greffage et protection des plantes) comptaient double pour les viticulteurs/trices alors que les quatre épreuves orientées encavage (mise en bouteille, assemblage de vins, filtration et transvasage) comptaient double pour les cavistes. Les candidates et les candidats se sont également mesurés sur une épreuve de conduite d'élévateur, de reconnaissance des cépages ainsi que de présentation et de vente. La remise des médailles a eu lieu le samedi soir. Michel Baumgartner (AG) a été sacré Champion suisse viticulteur, suivi de Paul de Watteville (VD) en 2ème place et de Line Dorsaz (VS) en 3ème place.

Finalement, le projet de vidéos sur la mobilité des apprentis entre les différentes régions linguistiques a été finalisé en août. Les vidéos ont été présentées lors des SwissSkills et sont maintenant disponibles sur le site d'AAF.

Suite à l'intégration de l'entretien professionnel sur la base du dossier de formation au niveau des travaux pratiques dans le cadre de la révision partielle de la formation initiale entrée en vigueur en 2017, le groupe de rédaction pour la procédure qualification des viticulteurs et des cavistes s'est réuni le 13 mars pour rédiger des situations d'examens types (séries-0) pour l'entretien professionnel. Le 27 mars 2018, un atelier à l'attention des chefs experts a été organisé afin de travailler sur la formulation et la rédaction de ces situations d'examens ainsi que sur leur évaluation. Les séries-0 (une par profession) ont été mises à disposition des écoles et des experts, également pour information et diffusion auprès des formateurs et des apprentis. Le groupe de rédaction aura pour tâche de présenter un catalogue complet de situations d'examens pour la procédure qualification 2020 (apprentis de la rentrée 2017 en procédure qualification en 2020).

Afin de relancer la rédaction des moyens d'enseignement des viticulteurs et de programmer leur réalisation, un « groupe de pilotage » a été créé. Une séance de lancement a eu lieu le 18 décembre 2018. Le groupe de pilotage a pour tâche de programmer la rédaction, de créer un groupe de rédaction (recherche et propositions d'auteurs), d'identifier les chapitres à développer/à adapter/à revoir et de valider le projet final. L'objectif est de terminer les moyens d'enseignement viticoles pour l'automne 2019.

Le mandat formation professionnelle permet par ailleurs à AGORA de représenter la FSV dans les organes d'AgriAliForm. AGORA représente ainsi la FSV au sein du comité d'AgriAliForm, de la commission assurance qualité des examens finaux du brevet et de la maîtrise, de la commission pour le développement professionnel et qualité, de la commission de surveillance des cours interentreprises et du groupe de coordination marketing et communication.

Finalement, AGORA représente la FSV au sein du Conseil professionnel consultatif de Changins qui s'est réuni à deux reprises durant l'année 2018 afin de traiter des actualités et des activités de recherches de l'école avec le monde professionnel.

5.9 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Depuis 2010, AGORA a une convention avec l'ASCV relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2018 à trois reprises pour le bureau et à une reprise en séance plénière. Les sujets traités ont notamment été le suivi de la mise en œuvre de la révision partielle de la formation professionnelle initiale, notamment avec la préparation de la procédure de qualification 2020 selon les directives révisées, les premières discussions relatives à une éventuelle révision totale (voir 5.1) la promotion de la formation avec les SwissSkills 2018 et le suivi du changement du système de financement de la formation professionnelle supérieure brevet-maîtrise.

Avec l'organisation des concours vitivinicoles et de la tenue de démonstrations et d'animations pour présenter le métier de caviste aux SwissSkills 2018 en collaboration avec les viticulteurs (voir 5.8), l'année 2018 a également été particulièrement intense au niveau de la promotion professionnelle. Maxime Bagnoud (VS) a été sacré Champion suisse caviste, suivi de Florian Bovet (VD) en 2ème place et Manon Cheseaux (VS) en 3ème place.

Le comité d'AgriAliForm a déposé une demande de révision du règlement du fonds AAF auprès du SEFRI pour remplacer le plafond actuel de CHF 500.- par entreprise par un montant maximum au litre de vin vinifié et/ou conditionné de CHF -.50 / par litre. Dans le délai des 30 jours après le dépôt de la demande, aucun recours public n'a été déposé contre cette révision et elle a finalement été validée par le Conseil fédéral et le règlement adapté. Les contributions 2018 ont ainsi été facturées sur la base du nouveau barème. Toutefois, si le nouveau règlement prévoit une contribution maximale au litre de vin vinifié et/ou conditionné de CHF -.50 / par hectolitre, le comité d'AgriAliForm fixe d'entente avec l'ASCV la contribution à CHF -.25 / par hectolitre selon un barème au litre de vin vinifié et/ou conditionné défini dans l'annexe au règlement du fonds. La situation du fonds cavistes est dorénavant meilleure et permet de remplir les engagements pour la formation professionnelle.

5.10 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2018, le 28 mai à Ouchy et le 5 décembre à Fully. Cette dernière séance a, par ailleurs, été couplée avec le débriefing annuel des moniteurs de cours qui a été organisé conjointement par la Chambre d'agriculture valaisanne et AGORA. Une journée de formation continue a également eu lieu pour les moniteurs CIE le 5 novembre à Marcelin. 39 moniteurs en orientation agriculture et cultures spéciales y ont participé. Le matin a été consacré à une formation didactique. Pour les moniteurs en orientation cultures spéciales, l'après-midi a été consacré à une formation sur le travail du sol.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2017 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui dispense ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions

concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

Concernant les décomptes de frais des différents CIE et l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux, la situation a évolué. Dorénavant les demandes de subventions aux différents fonds cantonaux se font sur deux plateformes distinctes. Vaud et Neuchâtel ont adhéré à la plateforme CIECH, tandis que Genève et le Valais ont adhéré à la plateforme FINCIE. Le canton du Jura verse directement la subvention aux entreprises formatrices et pour le canton de Fribourg, la subvention était jusqu'à cette année encore prise en charge par les associations professionnelles.

6. Autres thématiques

6.1 Rencontre des clubs agricoles des Grands Conseils romands

Comme le veut la tradition, AGORA a organisé, en collaboration avec les chambres, la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands. En 2018, selon le tournus informel, c'était au tour du canton de Genève d'accueillir les discussions. Ainsi, le 30 novembre, une trentaine de représentants des législatifs des sept cantons de Suisse occidentale se sont retrouvés sur le Domaine des Rothis à Russin. Outre l'habituel tour des cantons, il y a eu au menu des discussions la réorganisation d'Agroscope et la future politique agricole PA 2022+. La pression des initiatives populaires fédérales mais également de certaines interventions au sein des législatifs cantonaux en matière de protection des végétaux a été particulièrement relevée. La séance de travail a été complétée d'une dégustation des vins du domaine et d'un repas en commun.

6.2 AgriTOP

A. Généralités

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours AgriTOP+ a fonctionné correctement.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept AgriTOP.

B. Cours de base

A fin 2018, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'377
- nombre de cours organisés : 8, dont 3 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2018 : 2'843

Les 8 cours de base ont été suivis par 85 participants et les 3 cours brevet ont réuni 47 participants.

C. Cours AgriTOP+

Durant l'année écoulée, 25 cours totalisant 302 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Tout sur les travaux dangereux et l'apprentissage | : 4 cours, 59 participants |
| - Sécurité dans le trafic routier | : 1 cours, 19 participants |
| - Arrimage sûr des charges dans l'agriculture | : 1 cours, 13 participants |
| - Conduite en pente | : 1 cours, 14 participants |
| - Machines sûres agricoles, utilisation correcte | : 4 cours, 75 participants |
| - Mise en pratique d'agriTOP sur une exploitation arboricole | : 1 cours, 13 participants |
| - Sécurité des chenillettes porte-outils viticoles | : 1 cours, 16 participants |

- Cours pour employé maraîcher, les bases de la sécurité : 1 cours, 9 participants
- Gestes et postures, ou comment ménager son dos : 3 cours, 25 participants
- Renforcement musculaire : 4 cours, 27 participants
- Sécurité des enfants à la ferme : 1 cours, 9 participants
- Urgence en agriculture : 3 cours, 23 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds.

AGORA a consenti un rabais de CHF 50.00 à chaque participant à un cours AgriTOP+.

En novembre, le programme 2019 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 3'062 affiliés dont 219 affiliés germanophones du canton de Fribourg.

**fonds
suisse**

Aide lors de dégâts naturels depuis 1901
Hilft bei Elementarschäden seit 1901
Aiuto in caso di danni elementari dal 1901

6.3 fondssuisse

Depuis 2016, AGORA a pour tâche de gérer l'antenne romande de fondssuisse. Pour rappel, cette fondation privée verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il est actuellement impossible de s'assurer ou non usuel de conclure une assurance. Par exemple, une violente tempête, une inondation, un glissement de terrain, des chutes de pierres ou encore une avalanche sont imprévisibles et peuvent causer des dommages importants aux routes, aux chemins, aux ponts, aux murs de soutènement, aux conduites et aux canalisations ou encore aux pâturages. fondssuisse fournit une prestation aux sinistrés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, lorsqu'aucune autre organisation ou assurance ne propose de l'aide. Les prestations sont versées à fonds perdu, il n'existe pas de droit à une prestation de fondssuisse.

L'année 2018 a à nouveau été une année intense pour fondssuisse.

fondssuisse a soutenu les exploitations agricoles durement touchées par les dégâts du gel du printemps 2017 dans les cultures fruitières et les vignes. Des dommages non couverts et des pertes de récoltes s'élevant à plus de 70 millions de francs ont été annoncés à fondssuisse, principalement en Suisse romande, nord-occidentale et orientale. En collaboration avec les offices cantonaux compétents et les associations agricoles, fondssuisse a fait estimer les dommages et fixé ses contributions. Au total, des contributions à fonds perdu à hauteur de 20 millions de francs visant à compenser les pertes de revenus extraordinaires ont été versées au printemps 2018, avec pour objectifs de soutenir les exploitations les plus durement touchées et d'assurer leur existence. L'antenne romande a activement participé à l'action « gel » par le traitement des annonces de dommages des cantons romands et le calcul des indemnités selon les critères de contribution fixés. Elle a en outre assuré le lien avec les médias romands.

fondssuisse a également été fortement occupé par la mise en ligne du nouveau portail électronique des dommages. En effet, depuis août 2018, les demandes de contribution en cas de dommages causés par des forces naturelles doivent être remises à fondssuisse par voie électronique dans le but de simplifier la collaboration entre toutes les parties concernées (canton/commune, expert/e, fondssuisse). Le portail permet d'avoir accès à toutes les informations concernant un dommage annoncé à un endroit, en tout temps et pour toutes les parties concernées. Agora a activement participé à sa mise en ligne. Elle a effectué diverses traductions et a assuré le contact avec les communes et les cantons, principalement pour répondre aux questions relatives à leur enregistrement dans le portail et à la marche à suivre pour la saisie et le traitement des demandes. Vous trouverez davantage d'informations concernant le nouveau portail électronique des dommages sous <https://www.fondssuisse.ch/fr/autorites>

En parallèle de l'action « gel » et de la mise en route du nouveau portail électronique des dommages, les demandes de contribution ont été traitées, à la fois dans l'ancien système de traitement des dommages et le nouveau portail électronique. Un travail supplémentaire a été fourni dans l'ancien système afin d'y clôturer un maximum de cas encore ouverts et ainsi réduire au maximum le nombre cas à transférer dans le nouveau portail.

fondssuisse a au cours de l'année, également suivi le projet de suppression du délai d'échange pour les anciennes séries de billets de banque proposé par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision partielle de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) mise en consultation en août 2017. Comme la Banque nationale suisse affectait jusqu'à présent la contre-valeur des billets non échangés à fondssuisse, la suppression du délai d'échange sans aucun remplacement priverait l'aide en cas de catastrophes naturelles extraordinaires sur le territoire national de moyens financiers indispensables. Toutefois, comme la contre-valeur des billets non-échangés pourrait atteindre 1 milliard en 2020 (sixième série), la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États en charge de l'examen du projet de révision de la LUMPP s'est informée sur la manière dont l'argent attendu pourrait être réparti en faveur de plusieurs institutions d'utilité publique et non versé en totalité à fondssuisse. Cette possibilité a en outre été soutenue par fondssuisse dans le cadre de la consultation. Lors de sa séance d'automne 2018, la commission a achevé son examen et propose à son Conseil de maintenir le délai d'échange de 20 ans mais d'allouer dorénavant un cinquième seulement du montant à fondssuisse. Le montant restant devant être pour un tiers versé à la Confédération et deux tiers aux cantons.

6.4 alpinfra



alpinfra est une association fondée en 1941 par la Société suisse d'utilité publique et le Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par des forces naturelles (voir 6.3). Elle soutient les communes suisses de montagne pour des projets d'infrastructure dans le but d'assurer durablement les moyens de subsistance et d'améliorer les conditions de vie dans les régions défavorisées. Le projet doit au minimum être situé en zone des collines selon le cadastre agricole. alpinfra apporte son aide financière pour des projets de réfection ou l'aménagement de dessertes agricoles et forestières, d'infrastructures sociales, de protection contre les dangers naturels ou encore dans le domaine de l'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et d'irrigation et de chauffage. alpinfra verse des contributions financières à fonds perdu, et ceci uniquement aux communes et aux collectivités de droit privé. Les coûts résiduels supportables doivent être pris en charge par le demandeur. Les demandes de contributions doivent être déposées auprès du secrétariat d'alpinfra qui les examine et les évalue. Elles sont ensuite transmises à son comité pour la décision finale concernant l'approbation ou le rejet de la demande, puis du montant de la contribution. Les activités d'alpinfra sont financées par des contributions annuelles du compte de haute montagne de fondssuisse.

Alpinfra a décidé de renforcer sa présence, son engagement et son accessibilité en Suisse romande. Ainsi, depuis 2018, AGORA s'est davantage impliquée, en parallèle de l'antenne romande de fondssuisse, dans les activités d'alpinfra. La mise en place de l'antenne romande d'alpinfra a débuté en 2018 et a englobé diverses traductions, la saisie des demandes francophones dans la base de données électroniques d'alpinfra, ainsi que les premiers entretiens et visites sur le terrain auprès de diverses communes et l'évaluation des demandes avec le secrétariat d'alpinfra.

Vous trouverez davantage d'informations sous www.alpinfra.ch

6.5 AIASR

L'Association des Ingénieurs Agronomes de la Suisse Romande compte environ 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi de 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2018, il faut noter l'assemblée générale qui s'est déroulée à Bellelay (BE) dans le cadre de la Fête de la Tête de Moine le vendredi 4 mai. L'association a également organisé le 18 janvier un business event à Aigle sur le thème de la production indigène de cornichons. Cet événement a été mis sur pied avec l'entreprise Reitzel et a permis à plusieurs agriculteurs romands de se lancer dans cette production. Enfin, la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly s'est déroulée le 21 février à Zurich.

6.6 Participation des femmes dans les organisations agricoles (PFO)

Le comité de pilotage du projet PFO s'est réuni en mars, septembre et décembre pour suivre et clore le projet. Un atelier a également eu lieu le 20 août à Berne, lors duquel les résultats des différents projets partiels ont été présentés et l'événement de clôture du projet a été discuté. L'événement de clôture s'est déroulé le 4 décembre à Berne, avec :

- les interventions de Mme Elfriede Schaffer, directrice générale des paysannes de Basse-Autriche, et de M. Pierre-André Geiser, président du conseil d'administration de Fenaco
- la signature d'une déclaration finale, dans laquelle les organisations signataires (AGORA, AGRIDEA, ARPP, FENACO, USP, USPF et Inforama) se sont engagées à renforcer le partenariat dans leurs organisations (voir ci-dessous).
- la présentation de tous les projets partiels, de leurs objectifs, succès et obstacles; plus d'infos sous <https://knowledgefarm.ch/blog/catalogue/pfo/>. Un livre électronique sera finalisé et mis à disposition en 2019, par ce même lien.

En Suisse romande, l'ARPP (association romande des paysannes professionnelles) a mis sur pied en novembre 2018 un cours d'une journée intitulé "Moi, femme du monde agricole et fière de l'être" pour inciter les femmes du milieu agricole à s'engager. Il a rencontré un vif succès et a dû être dédoublé. Le cours de l'USPF "Engagée avec compétence" sera proposé en 2019 en Suisse romande.

Femmes et hommes, un partenariat gagnant

Déclaration finale PFO* pour une plus grande mixité
dans les organisations agricoles suisses

Les entreprises agricoles familiales se développent en dépassant les modèles traditionnels et l'implication équilibrée des deux sexes est l'une des conditions indispensables au succès futur de l'agriculture suisse. Les organisations agricoles décident d'être parties prenantes de cette évolution.

Nous, signataires de cette déclaration, sommes activement engagés dans la gestion partenariale de nos organisations et institutions agricoles. Nous nous engageons en faveur :

- d'un recrutement le plus équilibré possible dans les organes décisionnels et dans les fonctions exécutives de nos organisations, en fonction de l'implication dans la gestion de l'entreprise
- d'une organisation du travail fondée sur une répartition des tâches, des ressources et des responsabilités tenant compte des préoccupations des femmes et des hommes constituant notre base
- d'une représentation équilibrée des deux sexes et de leurs intérêts vis-à-vis du public

Nous sommes tous des modèles pour une participation équilibrée des femmes et des hommes du champ professionnel de l'agriculture.

Signatures des premiers signataires:

Berne, le 4 Décembre 2018

AGORA
Président
Laurent Tornay



AGRIDEA
Présidente
Esther Gassler



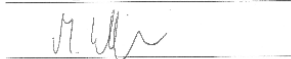
ARPP
Présidente
Anne-Lise Thürler



Fenaco société coopérative
Président du conseil d'administration
Pierre-André Geiser



INFORAMA
Directeur
Markus Wildisen



SBLV
Membre du comité
Anne Challandes



SBV
Membre de la direction élargie
François Monin



* L'objectif du projet "Participation des femmes dans les organisations agricoles" (PFO) était de contribuer à augmenter la participation des femmes dans les organisations agricoles grâce à la mise en place de projets pilotes.

6.7 Maison du Paysan

Sous-locataire du 1^{er} étage des Jordils 5, AGORA n'est pas physiquement située dans les bâtiments de la Maison du Paysan. Après plusieurs mois de négociation, le bail a été reconduit pour 5 ans en fin d'année 2017 et les locaux d'AGORA ont été rénovés durant l'été 2018. Au niveau financier, l'association se porte toujours à merveille, ce dont profitent également les associés par l'intermédiaire des rendements obtenus sur les montants placés à la Maison du Paysan.

L'année 2018 a également été marquée par le retrait de la part d'AGORA de la moitié de son prêt à la Maison du Paysan afin de disposer des liquidités suffisantes pour régler plusieurs arriérées remontant pour certaines à quelques années.

6.8 Autres activités

En 2018, AGORA a

- participé à l'assemblée ordinaire des délégués d'Agridea qui s'est déroulée à Soleure à l'occasion du jubilé de l'association ainsi qu'à l'assemblée extraordinaire qui s'est déroulée à Berne afin d'entériner les nouveaux statuts.
- soutenu financièrement le lancement de Farmx – plateforme numérique de location de machines et de services agricoles.
- été présente à Swiss-Expo par l'intermédiaire d'un stand commun avec l'AGRI et AGIR.

7. Programme d'activités 2019

Pour 2019, il est prévu d'effectuer les activités suivantes :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la PA 2022+
- Mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande et suivi statistique de l'étude
- Coordination romande de la précampagne en vue de la future votation sur les initiatives en lien avec la protection des végétaux
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Stabilisation de la situation financière d'AGORA
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Judith Auer, Loïc Bardet, Magali Briod, Alexandra Crompt, Jacques Demierre, Elodie Freymond, Joëlle Fuchs, Sarah Hofmann, Florence Matthey, David Ruetschi, Laurent Tornay et Oksana Z'Rotz.

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

**Formation
professionnelle**

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de l'agriculture romande auprès d'organisations et instances romandes ou nationales

Organisation des examens de brevet et maîtrise pour agriculteurs, arboriculteurs, paysannes, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles (CFC)

Promotion de la formation initiale et supérieure

Collaboration avec les centres de formation agricole

Secrétariats au niveau romand

- des directions d'examens romandes pour les brevets et maîtrises
- de la commission de pédagogie
- de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de la commission de formation professionnelle initiale agricole
- de la commission des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)

Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Convention avec USP

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, ASSAF, Swiss Beef Romandie, Suisseporcs Romandie)

Traductions pour tiers

Secrétariat AMASR et AIASR

Antenne romande du Fondssuisse

Secrétariat et comptabilité de l'AMTRA

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1242 Satigny Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Rue de Lausanne 24 1950 Sion Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Sébastien PASCHE Route d'Ogens 7 1410 Thierrens Tél. 079 604 28 59
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS 1143 Apples Tél. 021/861 40 96	Mme Caroline STEINER Rue de Croix 11 1115 Vullierens Tél. 021/869.94.86
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Véronique ESCHLER Malmont 3 2114 Fleurier Tél. 032/860 12 63	Mme Laurence Bassin Ferme les Salles 1 1261 Marchissy Tél 079/255.03.65
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	M. Fabien COUCET Rte de Denens 2 1132 Lully Tél. 079/247 78 01	M. Sébastien SCHWARZ Route de la Maison Rouge 27 1242 Satigny
BIO SUISSE – ANTENNE ROMANDE	Avenue des Jordils 3 CP 1080 1001 Lausanne Tél. 021/619 44 26	M. Urs BRANDLI Schlossbülstrasse 6 8638 Goldingen Tél. 055/284 21 82
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	Le Plan 37 2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Nicolas PAPE La Courtine 75 2807 Pleigne
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Rte de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Stéphane ROSSELET Les Michels 313 2406 Le Brouillet
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
FENACO	Rte de Chardonne 2, CP 144 1070 Puidoux Tél. 058/433 70 00	M. Pierre-André GEISER Belfond 2 2710 Tavannes Tél. 032/481 17 63
PROLAIT	Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER Ch. des Prévondes 4 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Max Huber Ch. des Voirons 28 1213 Petit-Lancy Tél. 079/633 56 68	Mme Sonia Burri-Schmassmann Rte de Bâle 10 2805 Soyhières Tél. 032/422 46 22
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER Rte de Villarimboud 27 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2018)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. TORNAY Laurent	Président, Rue du Châtelard 19, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	1 ^{er} vice-président, président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BAEHLER Claude	2 ^{ème} vice-président, Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	2016
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle	2011
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Bernex	2011
M. FELLE Y Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. HUGUELIT Yann	Directeur CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2016
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Annemarie	Secrétaire générale CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. PAPE Nicolas	Président CJA, La Courtine 75, 2807 Pleigne	2018
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. NAGEL Fabrice	Délégué AMASR, Beau Site 124, 2947 Charmoille	2017
M. PIDOUX Jean-Luc	Président ASS, Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. PIDOUX Martin	AIASR, C/o HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen	2016
M. ROSSELET Stéphane	Président CNAV, Les Michels 313, 2406 Le Brouillet	2016
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Invités :</i></u>		
<u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u>		
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Chef du Service de l'agriculture, 2053 Cernier	
M. GERBER Jacques	Ministre du Département de l'économie et de la santé, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. DARBELLAY Christophe	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u><i>Invités :</i></u>		
Mme BRUTTIN Fabienne	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	
M. GEISER Daniel	PROLAIT, Rte de Lausanne 23, 1400 Yverdons-les-Bains	
Mme TOMBEZ Monique	Membre du comité de l'USPF, Ferme de la Cerjaulaz, 1510 Moudon	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. GAILLARD Raphaël, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. HERREN Bertrand, **vice-président**, 1429 Giez
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier
M. BALMER Luc, 2042 Valangin
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHOULAT Sébastien, FRI, 2852 Courtételle
M. GREMAUD Benoît, 1661 Le Pâquier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. KUENDIG Christophe, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MIEVILLE Marc, CFPne Lullier, 1254 Lullier
M. SAUCY Noël, 2802 Develier
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
Mme OULEVAY Sabrina, **invitée**, Unité de surveillance de l'apprentissage, 1510 Moudon
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KLOPFENSTEIN Philémon, 2606 Corgémont
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
M. REINHARD Fabien, IAG, 1725 Posieux
Mme BRIOD Magali, **membre/secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

**DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE**

M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. FOURNIER Julien, Vae Pfanne 25, 1976 Aven
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon
M. MONNARD Romain, Ch. De Roussillon 12, 1180 Tartegnin
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. SCHMUTZ Martin, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

**DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE
PAYSANNE**

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel
Mme JACOT Marie-Claude, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, 1920 Martigny
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Morges
Mme BADOUX Marinette, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BIANCO Guy, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. JAN Marc-Henri, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier
M. BRIGUET Conrad, Changins, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HESS Peter, Centro professionale del verde Mezzana, 3828 Balerna
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. LEBEDEFF Jean, CFPne, 1254 Jussy
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

M. PAUCHARD Jean-Michel, **président**, IAG, 1725 Posieux
M. FREITAS Emmanuel, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier
Mme HAUSER Karin, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle
M. ZANGGER Pierre-Alain, CFPne, 1254 Jussy
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. BARDET Loïc, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

M. CHASSOT Emmanuel, Route des Eterpys 20, 1964 Conthey

M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon

M. FELLE Y Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey

M. GAILLARD Raphaël, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion

Mme GRIMM Stéphanie, Prométerre, Chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Mme KÖNIG Simone, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne

Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

M. ORMOND Christophe, Ch. des Monneyres 8, 1135 Denens

M. PIUZ Jean-François, CFPne Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy

M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges

M. STACHER David, Fruit Union Suisse, Baarerstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug

M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges

SECRETARIAT D'AGORA

Mme BADOUX Marinette, secrétaire (60% à partir 1^{er} octobre)

M. BARDET Loïc, directeur (90%)

Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)

Mme CROPT Alexandra, collaboratrice scientifique (50%)

Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)

Mme FREYMOND Elodie, secrétaire (50%)

Mme FUCHS Joëlle, secrétaire (60%)

Mme GYSLER Melanie, collaboratrice scientifique (50% du 1^{er} août au 31 décembre)

Mme MATTHEY Florence, collaboratrice scientifique (100%)

M. THIERRIN Michaël, secrétaire (80% jusqu'au 31 octobre)

Mme Z'ROTZ Oksana, comptable (60%)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 13.04.2018 à 11h40 heures, à l'Hôtel Vatel, Rue Marconi 19, Martigny (VS)

Présidence : M. L. TORNAY, président

Présents : Membres du comité: Mmes et MM.
L. BASSIN, C. BAEHLER, M. DARBELLAY, M. FAVRE, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, Y.
HUGUELIT, B. LEUENBERGER, F. NAGEL, J-L. PIDOUX, M. PIDOUX, S. ROSSELET.

Commission de gestion: M. GAËTAN STORTO, FIPROM SA

Secrétariat: Mmes et MM.
L. BARDET, M. BRIOD, A. CROPT, Y. ETTER, E. FREYMOND, J. FUCHS, F. MATTHEY, M.
THIERRIN, O. Z'ROTZ

Invités: Mmes et MM.
BRUTTIN LAURENCE, AGIR
EGGER FRANCIS, USP
ETTER KARINE, AGRI
SCHWIZER IVO, USP
DARBELLAY CHRISTOPHE, CONSEILLER D'ETAT VS
TOMBEZ MONIQUE, USPF
AUBERT SYLVIE, AGRIDEA

Excusés : 12 invités
5 membres du comité ou invités au comité
23 membres des commissions AGORA
6 délégués
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal : E. FREYMOND

Nombre de délégués : 3 délégués du canton de Jura bernois
(D'après la liste de présence 7 délégués du canton de Fribourg
signée durant l'assemblée) 4 délégués du canton de Genève
5 délégués du canton de Vaud
3 délégués du canton de Neuchâtel
4 délégués du canton du Valais
4 délégués du canton du Jura

30 délégués
+ 20 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 7 avril 2017 (annexe)
3. Rapport du président
4. Rapport d'activités (annexe)
5. Comptes 2017 (annexe)
6. Cotisations 2018
7. Budget 2018 (annexe)
8. Elections complémentaires
9. Nomination de l'organe de contrôle
10. Programme d'activités 2018 (annexe)
11. Divers

LAURENT TORNAY déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées.

DECISION : Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 8 avril 2016

DECISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 avril 2017 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

L. TORNAY passe ensuite la parole à Christophe Darbellay, Conseiller d'Etat valaisan.

CH. DARBELLAY salue l'assemblée au nom du Conseil d'Etat valaisan. L'agriculture valaisanne diffère des autres cantons car les cultures spéciales y sont fortement représentées, qui fait du Valais le premier producteur de fruits en Suisse. Il existe également une forte proportion d'agriculture à temps partiel dans le canton.

La prochaine politique agricole PA22+ et les protections à la frontière sur les produits sensibles sont les principales préoccupations du conseiller d'Etat. Il espère que le Conseil fédéral revienne sur ses premières intentions, car il est important d'avoir des échanges avec les autres pays mais ce n'est pas possible de sacrifier l'agriculture suisse en contrepartie.

Le Valais est le canton qui compte le plus d'AOP et IGP. Des programmes de développement régionaux sont en cours avec par exemple le lancement d'un porc valaisan ou la restructuration du vignoble car un tiers de ce dernier a plus de 40 ans.

Sion 2026 serait également une occasion pour l'agriculture d'être sur le devant de la scène avec une visibilité mondiale pendant les JO mais aussi après.

Il remercie encore L. TORNAY pour son activité au sein du comité d'AGORA, dont il a lui-même été directeur.

2. Rapport du Président

L'année 2017 a connu un gel de printemps exceptionnel. Des températures en dessous des -10° voire -12° ont été relevées sur plusieurs jours durant la semaine suivant Pâques. Cet épisode de gel faisant suite à une arrivée précoce du printemps, d'importants dommages ont été causés aux récoltes avec des pertes estimées à plus de 70 millions de francs.

La vigne et les cultures fruitières, cerise et abricot en tête, ont connu des baisses de récoltes atteignant 50 à 60%. Pour la vigne, la vendange 2017 a été la plus faible depuis plus de 40 ans. Le gel a également affecté la production herbagère dans les zones de montagne.

Devant l'ampleur des dégâts, fondssuisse est entrée en matière pour venir en aide aux exploitations durement touchées alors que le gel est normalement exclu des causes possibles de soutien. En collaboration avec les offices cantonaux compétents et les organisations agricoles, fondssuisse a pu établir l'ampleur des dommages et fixer les contributions. Celles-ci ont atteint la somme totale de 20 millions de francs, offrant ainsi un bol d'air bienvenu à certaines exploitations. Par ailleurs, plusieurs cantons ont, dans la mesure du possible, participé à des soutiens que l'on peut d'ores et déjà saluer. AGORA, en gérant le secrétariat romand de fondssuisse, a ainsi contribué à atténuer les pertes de nombreux producteurs touchés.

L'année 2017 a été également très intense pour le comité d'AGORA qui s'est réuni à 5 reprises.

- Les nombreuses procédures de consultation, dont le train d'ordonnances agricoles 2017 et ses propositions extravagantes telles que la limitation des aides structurelles aux détenteurs du brevet ou la diminution des soutiens à la promotion des ventes, ont fait l'objet d'une attention particulière.
- Le comité a également fait régulièrement le point sur les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture, préparé la campagne de votation sur l'arrêté fédéral pour la sécurité alimentaire, étudié la possibilité d'élaborer une solution d'assurance-récolte et mené des réflexions liées à la numérisation en agriculture.
- Le plan d'action national Produits phytosanitaires, avec plus de 50 mesures réparties en 3 domaines distincts et comme objectif principal de diminuer de moitié les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, a été largement débattu et, vu l'emballement médiatique sur la question, doit impérativement déboucher sur des résultats concrets.
- La Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole a provoqué une levée de boucliers de l'ensemble du comité. La rencontre avec les députés des clubs agricoles des Grands Conseils romands a débouché sur l'adoption d'une résolution commune rejetant le rapport sur le développement futur tel que publié au début novembre.
- De façon générale, il a cherché à coordonner la position romande en vue des différentes séances de la chambre suisse d'agriculture et du comité de l'USP.

Je tiens à féliciter les différents intervenants que j'ai pu voir à l'œuvre lors des nombreuses assemblées cantonales et régionales. J'ai pu y mesurer l'engagement, la motivation et la détermination de tous les membres des comités respectifs. J'en profite également pour remercier mes collègues du comité pour leur travail ainsi que le personnel d'AGORA.

Pour conclure, l'agriculture, décriée par certains purs et durs de la Finance, mérite d'avantage de respect, car l'approvisionnement suffisant en produits de qualité et de proximité sera toujours nécessaire, ce qui a été largement reconnu la population suisse en septembre dernier.

3. Rapport d'activités

LOÏC BARDET prend la parole. Il salue l'assemblée et présente les activités du bureau :

Initiative pour la sécurité alimentaire :

Il remercie tout d'abord Laurence Bassin pour son engagement dans la campagne pour la sécurité alimentaire (voir photo de couverture du rapport 2017). L. BARDET relève également la bonne communication qui a été faite sur l'agriculture, tant à la TV qu'à la radio. Une conférence de presse a été organisée chez M. Philippe Chevrier avec la présence de Johann Schneider-

Ammann. En moyenne les cantons romands ont plébiscité l'initiative de 10% de plus que la moyenne suisse.

Vue d'ensemble du Conseil fédéral sur le futur de la politique agricole :

Mauvaise surprise le 1^{er} novembre 2017 avec le rapport du Conseil fédéral sur le futur de la politique agricole. Il plébiscite une ouverture des frontières avec le MERCOSUR et l'UE. Toutefois, la commission de l'économie et des redevances a déposé une motion d'opposition et appelle à un retour du rapport au Conseil fédéral. Voilà un nouveau défi pour les organisations agricoles.

Initiatives agricoles :

2 initiatives sont en cours : « Eau potable propre pour tous » et « Pour une suisse libre de pesticides de synthèse » remettent en cause tout le mode de production agricole actuel. Face à ces défis, nous aurons besoin d'une vulgarisation et d'une recherche forte. C'est pourquoi il faudra éviter le démantèlement d'Agroscope par le Conseil fédéral.

AMTRA :

2017 était la première année de collaboration avec l'AMTRA, basé auparavant à Changins. Ce fût une année compliquée, avec la diminution des rentrées publicitaires, et un contrôle TVA avec demande de plus de fr. 100'000.-. Le mandat d'AGORA pour la gestion de la comptabilité et du secrétariat a été augmenté.

L. BARDET informe l'assemblée des quelques changements au niveau des taux d'activité du personnel et de l'engagement de M. Michaël Thierrin dès le 01.08.2017. Il remercie le comité et le personnel pour tout le travail effectué durant l'année.

DECISION : L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur ainsi que le rapport annuel 2017.

4. Comptes 2017

L. BARDET présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2017. Les comptes montrent un bénéfice de fr. 3'738.98, pour un chiffre d'affaires de fr. 1'557'984.10.

Il commente certains écarts par rapport au budget, notamment au niveau de la campagne pour la sécurité alimentaire, où AGORA assurait la coordination de la campagne pour la partie romande, sur mandat de l'USP.

Certains mandats ont demandé plus de travail que prévu (fondssuisse et l'AMTRA) ce qui a augmenté ce revenu. Enfin, plusieurs naissances ont eu lieu en 2017, ce qui a eu pour conséquence des indemnités maternité qui n'étaient pas prévues au budget. Une provision pour perte sur débiteurs a été faite concernant les arriérées liées à l'UPF dont le règlement est en cours. De plus une autre provision pour les machines et le mobilier de bureau a été faite car un changement est prévu en 2018.

DECISION : Les comptes 2017, le bilan au 31 décembre 2017, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Cotisations 2018

Le comité propose le maintien des cotisations actuelles.

DECISION : Les cotisations 2018 sont acceptées à l'unanimité.

6. Budget 2018

L. BARDET présente le budget 2018. Les mandats pour Fondssuisse et l'AMTRA sont augmentés. Des travaux rafraîchissement et le renouvellement du mobilier du bureau sont également prévus dans le budget.

DECISION : Le budget 2018 est approuvé à l'unanimité.

7. Elections complémentaires

M. DARBELLAY présente Nicolas Pape, nouveau président d'AgriJura, qui remplace Philippe Jeannerat au comité. L. TORNAY remercie Ph. Jeannerat pour toutes ces années passées au comité et souhaite la bienvenue à N. Pape.

DECISION : Nicolas Pape est élu à l'unanimité.

9. Nomination de l'organe de contrôle

L. TORNAY demande à l'assemblée la réélection de Fiprom en tant qu'organe de contrôle.

DECISION : Fiprom est réélu à l'unanimité par les délégués.

10. Programme d'activités 2018

L. BARDET informe les délégués du programme d'activités pour 2018 :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole
- Mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande et suivi statistique de l'étude
- Préparation de la campagne politique vis-à-vis des différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

DECISION : Le programme d'activité est accepté à l'unanimité.

11. Divers

ANNE CHALLANDES, membre de la commission administrative de Fondssuisse annonce que suite au gel de 2017, plus de 70 millions de francs de dégâts ont été annoncés. Elle remercie vivement Florence Matthey et AGORA pour le travail effectué.

FRANCIS EGGER apporte les salutations de l'USP, il remercie AGORA pour le travail effectué en 2017 et le soutien romand pour la campagne sur la sécurité alimentaire. Il revient sur différents sujets d'actualité tels qu'Agroscope, les articles du Blick sur l'apprentissage ainsi que les initiatives à venir. Nous devons faire de ces initiatives une opportunité pour expliquer simplement ce que l'on fait. Il rappelle également l'importance de la bonne communication entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

L. TORNAY lève l'assemblée à 12h20 et remercie encore chaleureusement Loïc Bardet pour son engagement au sein d'AGORA.

La rédactrice du procès-verbal :

ELODIE FREYMOND

Lausanne, le 20 avril 2018